



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

LA RÉPUBLIQUE EN ACTES

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL À L'ÉGALITÉ ET À LA CITOYENNETÉ

Dossier complet

26 OCTOBRE 2015
LES MUREAUX, YVELINES

SOMMAIRE

Éditorial du Premier ministre	5
-------------------------------------	---

Tableau d'avancement des 60 mesures du Ciec du 6 mars 2015	6
--	---

Focus : Une dynamique lancée	12
------------------------------------	----

De nouvelles mesures pour amplifier le mouvement	40
--	----

- Lutter contre les ségrégations 42
- Lutter contre les discriminations 51
- Faciliter les relations forces de sécurité-population 53
- Prévenir la radicalisation 54
- Nommer des délégués du Gouvernement sur 10 sites pilotes 55

Un nouveau Conseil national des villes (CNV)	56
--	----

« Sur le terrain » - Les Mureaux / Yvelines	60
---	----



I ÉDITORIAL

La République, ce sont des actes. Pour tous, sur l'ensemble du territoire.

Face aux inégalités territoriales, aux difficultés frappant nombre de nos concitoyens qui se sentent relégués, entravés dans leurs projets ; face au chômage de masse, notamment des jeunes, à l'insécurité, aux trafics, à la montée des communautarismes, il faut poursuivre et amplifier l'action de l'État. C'est à force de volontarisme, de cohérence, de lucidité et de responsabilité que l'on parvient à faire changer les choses.

Discours de vérité et action déterminée : telle est notre exigence, celle du Gouvernement et celle du président de la République.

Bien sûr, il faut du temps. Rien n'est simple. Il s'agit de transformer la ville, d'améliorer concrètement les conditions de vie de millions de nos concitoyens. Ils attendent beaucoup des pouvoirs publics. Et ils ont raison.

Répondre à cette attente dans la durée, dans la transparence de l'action, c'est le sens de ce Comité interministériel « Égalité et Citoyenneté : La République en actes ». Il a vocation à se réunir régulièrement.

Le 6 mars dernier, nous nous sommes fixés des priorités d'actions. Elles se traduisent par 60 mesures, notamment pour l'école, le logement, l'égalité professionnelle, la laïcité, l'apprentissage du français, la mixité, la citoyenneté, ou encore la création d'entreprise parce que, dans les quartiers, il y a de nombreux talents, et une soif de réussir.

Neuf mois après, il s'agit de rendre compte de ce qui a été réalisé et d'amplifier la dynamique autour de trois mots d'ordre : casser les logiques de ségrégation et d'apartheid, lutter contre les discriminations et prévenir les phénomènes de repli et de radicalisation.

Agir, c'est aussi faire le choix de l'innovation par l'expérimentation. 10 sites pilotes seront choisis pour inventer de nouvelles méthodes de travail, plus efficaces, plus cohérentes.

L'État peut beaucoup. Mais il ne réussira pas sans le concours, sans l'adhésion, sans la confiance des premiers concernés : les habitants, les associations, les élus. C'est à une nouvelle mobilisation, à une mobilisation plus forte, qu'il faut donc appeler.

Manuel Valls
Premier ministre



POINT D'ÉTAPE SUR
LES 60 MESURES DU CIEC
DU 6 MARS 2015

TABEAU D'AVANCEMENT

VIVRE DANS LA RÉPUBLIQUE	
Le parcours citoyen de l'école élémentaire à la terminale	EN COURS DE DÉPLOIEMENT
Un droit universel au service civique	EN COURS DE DÉPLOIEMENT
La réserve citoyenne	OBJECTIF ATTEINT
Soutenir et encourager l'organisation de cérémonies d'accueil dans la nationalité et la citoyenneté	OBJECTIF ATTEINT
Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école	EN COURS DE DÉPLOIEMENT
Réaffirmer la laïcité comme une valeur fondamentale de la fonction publique	OBJECTIF ATTEINT
Créer un réseau régional de référents de la laïcité	OBJECTIF ATTEINT
Faire connaître la laïcité dans le monde de l'entreprise	EN COURS DE DÉPLOIEMENT
Renforcer l'apprentissage en maternelle et à l'école primaire	EN COURS DE DÉPLOIEMENT
Mieux accompagner la scolarité des enfants nouvellement arrivés en France	EN COURS DE DÉPLOIEMENT
Valoriser la langue française comme composante de notre culture commune	OBJECTIF ATTEINT
Renégocier les accords portant sur les enseignements de langue et culture d'origine ELCO	EN COURS DE LANCEMENT
Renforcer les dispositifs de maîtrise de la langue française destinés aux immigrés adultes primo-arrivants (moins de cinq ans de présence en France)	EN COURS DE LANCEMENT
Renforcer la formation linguistique des candidats à la naturalisation	EN COURS DE LANCEMENT
Lancer une mission de préfiguration d'une agence de la langue française en France	EN COURS DE DÉPLOIEMENT

Mobiliser les établissements culturels et audiovisuels pour aller à la rencontre des publics les plus éloignés de la culture	
Soutenir les médias de proximité	
Programme « Citoyens du sport »	
Une éducation populaire renouvelée pour des citoyens engagés	
LA RÉPUBLIQUE POUR TOUS	
Lutter contre les stéréotypes sexistes	
Rendre réelle la parité dans les instances décisionnaires	
Mieux partager l'espace public	
Lutter contre les impayés de pensions alimentaires	
Développer les crèches à vocation d'insertion professionnelle pour faciliter l'emploi des femmes dans les quartiers	
Mieux lutter contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi	
Vérifier le caractère démocratique des voies d'accès à la fonction publique	
Développer de nouvelles voies d'accès à la fonction publique pour accroître la mixité sociale des recrutements	
Généraliser la participation de personnes n'appartenant pas à la fonction publique aux jurys de recrutement sur concours	
Mettre en place une « grande école du numérique » pour favoriser l'insertion professionnelle dans des métiers en demande	
Favoriser la création d'activités économiques numériques dans les territoires	

Accompagner les usages du numérique au cœur des territoires



Impliquer les habitants dans la vie de leur quartier grâce aux nouvelles technologies



Gagner la bataille des idées sur internet



LA RÉPUBLIQUE AU QUOTIDIEN

Mieux répartir le parc social sur les territoires



Revoir la politique des loyers dans le parc social pour diversifier l'occupation des immeubles



Moderniser et piloter à la bonne échelle la politique d'attribution



Accélérer la mise en œuvre du nouveau plan de renouvellement urbain



Accélérer le remembrement du patrimoine des organismes HLM trop nombreux sur certains territoires



Mieux articuler renouvellement urbain et développement économique



Prolonger le dispositif des zones de sécurité prioritaires (ZSP)



Poursuivre le recrutement de nouveaux policiers et gendarmes



Généraliser les caméras-piétons sur les équipes de patrouille



Développer la mise en œuvre des mesures de travaux d'intérêt général et de réparation pénale



Généraliser dans les zones de sécurité prioritaire un dispositif de suivi renforcé de jeunes en voie d'exclusion, appelé «Pack 2^e chance»



Créer des secteurs communs à plusieurs collèges pour favoriser la mixité sociale



Introduire l'objectif de mixité sociale dans la définition des districts de recrutement des élèves pour les lycées	
Prévenir le contournement de la carte scolaire en déployant une offre éducative accessible à tous	
Conditionner l'accès des enseignants à un grade plus élevé à l'exercice en éducation prioritaire	
Scolariser 50 % des enfants de moins de 3 ans dans les réseaux d'éducation renforcé (REP+)	
Lutter contre le décrochage	
Étendre le programme de réussite éducative (PRE)	
Mieux accompagner l'accès vers l'enseignement supérieur	
Créer une agence de développement économique des territoires	
S'assurer de l'accès effectif des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux principaux dispositifs de la politique de l'emploi	
Créer un contrat « starter » dans le secteur marchand à destination des jeunes décrocheurs	
Développer le recours au parrainage pour les jeunes en créant notamment une plateforme nationale du parrainage	
Développer les dispositifs de 2 ^e chance pour accompagner les jeunes décrocheurs	
Favoriser une première expérience à l'international pour les jeunes des quartiers populaires	
Assurer un suivi social et de santé renforcé dans les quartiers prioritaires	
Assurer un suivi social et de santé renforcé pour les élèves scolarisés en REP+ au cours de la scolarité obligatoire	





UNE DYNAMIQUE LANCÉE

FOCUS

LA RÉSERVE CITOYENNE

Le Ciec du 6 mars a décidé de déployer la Réserve citoyenne, dispositif qui s'adresse à tous les citoyens de plus de 16 ans, français, ressortissants communautaires ou étrangers résidant régulièrement sur notre territoire. Leur engagement sera volontaire et ne donnera pas lieu à indemnisation. Ce dispositif est particulièrement déployé au sein du ministère de l'Éducation nationale. Dans ce cadre, il offre à tous les citoyens la possibilité de s'engager bénévolement pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'école, aux côtés des enseignants ou dans le cadre d'activités périscolaires. C'est une opportunité pour l'École de bénéficier de l'engagement des acteurs de la société civile.

OU EN EST-ON ?

Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports est en charge de la création et de l'animation de la Réserve citoyenne. **Les réservistes ont pour vocation de servir dans le cadre de missions d'intérêt général**, auprès des services de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des associations concourant directement à l'exercice de missions de service public.

Ils seront mobilisés ponctuellement pour contribuer à des opérations de secours lors de la survenance de catastrophes naturelles, d'accidents ou de situations sanitaires exceptionnelles. Ils pourront également participer à des actions de préservation de l'environnement, de soutien et d'accompagnement des personnes fragiles ou isolées (personnes en situation de handicap, personnes réfugiées, personnes âgées dépendantes...).

Dans le champ de l'Éducation nationale, **4 807 personnes se sont portées candidates à la Réserve citoyenne**, et le nombre de réservistes pouvant intervenir en école et en établissement s'élève déjà à 2 935. Les candidatures sont examinées et validées par les référents académiques « Réserve citoyenne » désignés par les recteurs, qui assurent également l'information et la communication autour de ce projet national. 80 % des réservistes souhaitent également intervenir sur le temps périscolaire.

Depuis la rentrée scolaire 2015, **la Réserve citoyenne se déploie sur l'ensemble du territoire** pour permettre des interventions de réservistes en classe. Les enseignants et équipes éducatives ont accès, via le chef d'établissement ou le directeur d'école, à la liste des réservistes qui sont disponibles pour intervenir à leurs côtés.

SUR LE TERRAIN

Du côté de l'Éducation nationale, 21 académies ont déjà organisé un séminaire d'accueil des réservistes. Elles ont permis d'initier un échange avec les réservistes sur les valeurs de la République, ou sur les modalités d'une co-intervention réserviste/enseignant.

Une vingtaine de grandes institutions se sont déjà engagées à être les « Ambassadeurs de la réserve citoyenne »¹. Des personnalités se sont également engagées pour la réserve citoyenne : Edgar Morin (doyen de la Réserve citoyenne), Beate et Serge Klarsfeld, Latifa Ibn Ziaten, Robin Renucci, etc.

¹ : Réseau français des villes éducatrices, École nationale d'administration, Conférence des présidents d'université, Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, Centre national des œuvres universitaires et scolaires, Ligue de l'enseignement, Fédération nationale des Francas, Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active, Association des petites villes de France, Mutuelle générale de l'éducation nationale, Fédération nationale des sapeurs-pompiers, Association des membres de l'ordre des Palmes académiques, Mémorial camp de Rivesaltes, Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France.

Des « ambassadeurs » peuvent aussi être conventionnés au niveau académique : la première convention académique a été signée en présence de la ministre, entre l'académie de Lyon et l'Institut régional d'administration de Lyon.

Pour en savoir plus : IRA de Lyon, 04 72 82 17 17

À VENIR

Un comité d'orientation de la Réserve citoyenne sera créé et composé de personnalités engagées. Il permettra de mettre en place une charte de la Réserve citoyenne et de veiller au respect de ses principes. Des groupes de travail composés de représentants de l'État, de collectivités et du secteur associatif se réuniront, dès le mois de novembre, pour construire des missions qui pourront être proposées aux réservistes dans chaque grand pan d'action du service public. **Un déploiement généralisé de la réserve citoyenne est prévu au premier semestre 2016.**

Du côté de l'Éducation nationale, l'approfondissement du dispositif est engagé depuis la rentrée en informant et en encourageant les enseignants à utiliser cette nouvelle opportunité. L'inspection générale de l'Éducation nationale a été saisie pour travailler à l'élaboration de ressources permettant aux enseignants de mieux identifier les éléments des programmes et le parcours citoyen pouvant utilement donner lieu à l'intervention d'un réserviste. En novembre, en partenariat avec le Conseil national École économie, l'engagement du monde professionnel pour la Réserve citoyenne sera mis en valeur.

LA LAÏCITÉ, CŒUR BATTANT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Ciec du 6 mars a réaffirmé la laïcité comme valeur fondamentale de notre République. Elle est depuis lors au cœur de la mobilisation de l'École, de la Fonction publique et du monde de l'entreprise.

OÙ EN EST-ON ?

Du côté des écoles

Un plan exceptionnel de formation à la pédagogie de la laïcité, à l'enseignement moral et civique et à l'enseignement laïque des faits religieux a permis de former 1 179 experts, qui formeront à leur tour 300 000 de leurs pairs d'ici la fin décembre 2015.

La **Charte de la laïcité à l'École** constitue le rapport privilégié d'une pédagogie de la laïcité. Annexée au règlement intérieur des établissements, elle est dorénavant signée par les parents pour qu'ils en prennent connaissance.

Un « **livret laïcité** » destiné aux personnels de direction et d'encadrement du premier et du second degrés a été diffusé. Il rappelle des repères juridiques sur lesquels ils peuvent s'appuyer, et donne des indications pour faire vivre une pédagogie de la laïcité dans les établissements.

Du côté de la fonction publique

- La mesure « **consacrer le principe de laïcité dans le statut général comme valeur fondamentale de la fonction publique** » a été intégrée dans le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Le texte a été adopté par l'Assemblée nationale le 8 octobre 2015.
- Des **modules de formation à la laïcité** dans les écoles de service public et dans le cadre des plans de formation sont développés depuis la rentrée de septembre, avec effet plein sur l'année 2016.
- Des modules de formation laïcité en distanciel et en présentiel seront mis à disposition des écoles de service public par le réseau des écoles de service public (RESP) en novembre/décembre 2015.
- La priorité de formation à la laïcité, tant en formation initiale qu'en formation continue, est rappelée dans la circulaire de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique relative aux priorités interministérielles de formation pour 2016, pour une durée de trois ans.

Du côté des acteurs de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Un plan national de formation des acteurs de terrain des champs Ville, Jeunesse et Sports a été élaboré par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) à destination des professionnels qui interviennent directement auprès des publics. Ce plan de formation vise à répondre aux besoins de qualification et d'accompagnement sur les principes de la République, notamment pour l'application du principe de laïcité dans les situations professionnelles qu'ils rencontrent au quotidien. Il comprend un kit pédagogique ainsi que des actions de formation de formateurs. L'objectif est de former au total 10 000 personnes par an.

Du côté des entreprises

Un guide sur la gestion du fait religieux en entreprise a été élaboré par l'Observatoire de la laïcité. Ce guide rappelle les réponses, encadrées par le droit, aux cas concrets relevant du fait religieux dans le monde du travail.

SUR LE TERRAIN

Du côté des écoles

- **Un enseignement moral et civique de l'école élémentaire à la terminale** : le parcours citoyen mis en place depuis la rentrée 2015 intègre les éléments de programmes liés aux valeurs de la République ainsi que les compétences d'ordre moral et civique que manifeste l'élève au sein ou en dehors de l'établissement. Il repose, notamment, sur l'enseignement moral et civique (EMC), dont les nouveaux programmes pour l'école élémentaire, le collège et le lycée sont entrés en application à la rentrée scolaire 2015 et s'accompagnent de la diffusion de [ressources pédagogiques](#).
Pour en savoir plus : [Arrêté du 12/06/2015 relatif au programme d'enseignement moral et civique](#) - Expérithèque, la bibliothèque nationale des innovations et expérimentations pédagogiques, ministère de l'Éducation nationale, 01 55 55 10 10
- Une action également portée dans les nouvelles activités périscolaires : au-delà du temps scolaire, un accord a été trouvé entre le ministère et les associations d'élus locaux pour développer les **actions favorisant le vivre ensemble dans les activités périscolaires**. L'enquête « Laïcité et Vivre-ensemble dans les petites villes » de l'association des petites villes de France, publiée en juin 2015, révèle que « 80 % des élus de petites villes interrogés déclarent avoir mis en place une à plusieurs séances consacrées à l'apprentissage de la citoyenneté et aux débats de société dans le cadre des activités périscolaires ». Le projet éducatif territorial mis en place dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires en est le vecteur.

Du côté de la fonction publique

S'agissant de la formation initiale dans les écoles du service public, **un module de formation est dédié à l'explication du principe de laïcité**, sa mise en perspective historique, sa portée juridique et son application au quotidien à des situations administratives concrètes. Les 5 instituts régionaux d'administration (Bastia, Lille, Lyon Metz et Nantes) ont intégré dans leur cursus de formation ce module développé et animé, pour nombre d'entre eux, par le bureau des cultes du ministère de l'Intérieur.

Pour en savoir plus : Bureau central des cultes, ministère de l'Intérieur, 01 40 07 22 17

Du côté des acteurs de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Une circulaire a été adressée aux préfets de région et de département, afin de mettre en œuvre l'offre de formation des professionnels qui interviennent directement auprès des publics. Une première délégation de 745 000 euros au niveau régional a été effectuée fin septembre 2015 au titre de ce plan de formation pour l'année 2015 dont le montant s'élèvera au total à 1 million d'euros.

À VENIR

Du côté des écoles

La communauté éducative dans son ensemble est invitée, pour la deuxième année consécutive, à donner un relief particulier au jour anniversaire de l'adoption de la loi du 9 décembre 1905.

La journée du 9 décembre s'inscrit dans un ensemble plus vaste d'actions éducatives et de rendez-vous qui jalonnent l'année scolaire. Par les travaux menés en classe, les événements qui seront organisés pour les présenter, ainsi que par les échanges qui se tiendront à cette occasion entre les personnels, les élèves et leurs parents, une culture commune et partagée de la laïcité à l'école pourra se construire et se renforcer.

Un nouveau portail de ressources dédié aux valeurs de la République sera lancé par le ministère de l'Éducation nationale. Il apportera de nouvelles références et ressources pour l'ensemble de la communauté éducative.

Du côté de la fonction publique

Le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires sera examiné par le Sénat début 2016.

Du côté des acteurs de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Chaque région devra produire une note relative à sa stratégie de déploiement du **plan de formation « Valeurs de la République et laïcité »**.

À compter de 2016, le ministère chargé de la Ville, de la Jeunesse et des Sports proposera à chacune des associations qu'il soutient de **s'engager sur une charte de partage des valeurs républicaines** au moment de la demande de subvention. Cet engagement permettra à l'État et à ses partenaires de réaffirmer leur volonté conjointe de promouvoir le respect mutuel, l'égalité entre les femmes et les hommes, le refus des préjugés racistes et sexistes et toute autre forme de discrimination. Il s'agira aussi pour chaque association d'explicitier la manière dont elle décline ces valeurs dans son projet associatif. Dans le cadre du déploiement du formulaire unique de demande de subvention, cette démarche aura vocation à être partagée avec l'ensemble des pouvoirs publics.

Du côté des entreprises

Le guide va être soumis aux partenaires sociaux. Il fera ensuite l'objet d'une large diffusion sur le site du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, ainsi que dans les réseaux du monde économique.

LA LANGUE DE LA RÉPUBLIQUE EST LE FRANÇAIS

Proposer des solutions nouvelles et globales pour prévenir et lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme est un enjeu majeur. Certaines mesures ont été engagées depuis le Ciec du 6 mars 2015, et l'effort sera poursuivi dans les mois qui viennent à un rythme soutenu.

OÙ EN EST-ON ?

L'apprentissage du français en maternelle et à l'école élémentaire renforcé

- **De nouveaux programmes pour la maternelle et l'école élémentaire pour améliorer l'apprentissage de la langue** : les programmes des enseignements pour l'école maternelle ont été publiés et sont mis en œuvre depuis la rentrée 2015. La stimulation et la structuration du langage oral et l'entrée progressive dans la culture de l'écrit constituent des priorités de l'école maternelle. Les nouveaux programmes de l'école élémentaire détaillent systématiquement, cycle par cycle, les contributions de chaque discipline à l'acquisition du socle commun, mais également la place de la langue française dans les croisements interdisciplinaires offerts par chaque compétence déployée.
- **Une évaluation du niveau des élèves en français** en début du CE2 a été réalisée, en septembre 2015, pour permettre aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de proposer une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant.

La langue française valorisée comme composante de notre culture commune

146 projets ont été retenus dans le cadre de l'**appel à projets national « L'action culturelle au service de la maîtrise du français »** du ministère de la Culture et de la Communication. Ils vont désormais entrer dans leur phase de réalisation (17 projets nationaux pour un montant total de crédits alloués de 260 000 euros et 129 projets locaux pour un montant total de crédits alloués de 740 000 euros). Un tiers des projets retenus (54 sur 146) se dérouleront dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La mission de préfiguration d'une agence de la langue française va remettre prochainement ses conclusions

L'agence aura vocation à animer et à coordonner les plans territoriaux pour la langue française. Le rapport de la mission de préfiguration de cette agence sera remis au Premier ministre en novembre.

SUR LE TERRAIN

Les bibliothèques municipales de Vaulx-en-Velin (métropole lyonnaise) : projet « D'une langue à l'autre »

Le projet « D'une langue à l'autre » cible prioritairement les habitants allophones des quartiers de la politique de la ville pour lesquels la langue française constitue une langue commune. Son objectif étant de toucher 80 participants et un public de 400 personnes, ce projet entend créer des occasions d'échanges dans la langue commune qu'est le français entre les différentes cultures présentes sur le territoire en proposant une offre culturelle et artistique.

Il se décline autour des actions suivantes :

Lectures multilingues

Des groupes d'habitants sont constitués dans chaque bibliothèque pour préparer une lecture publique avec l'appui d'un intervenant professionnel (le linguiste, poète et traducteur Mohammed El Amraoui). Le français est la langue d'échange qui permet aux personnes maîtrisant mal ou peu le français de le pratiquer dans un contexte culturel.

Mots sans frontière

Des personnes primo-arrivantes (Irakiens, Syriens...) sont accueillies pour des moments d'échanges et de découverte des collections des bibliothèques.

Lecture spectacle

Une lecture musicale à haute voix par un auteur français contemporain (François Beaune sur la base de son livre *La Lune dans le puits*) est prévue.

Langue et mémoire

Une exposition « L'accueil : oui à l'autre » est consacrée à l'accueil des étrangers en Rhône-Alpes et permet de réaliser en amont un travail de médiation autour de ce support avec l'aide d'un ethnologue. Des ateliers citoyens sont organisés autour de la photographie et de l'enregistrement de récits réalisés par les participants auprès de leurs voisins immigrés et primo-arrivants. Le résultat est exposé dans les bibliothèques.

Les intervenants du projet sont le personnel des bibliothèques ainsi que les deux intervenants artistiques. Le projet sera conduit de novembre 2015 à juin 2016.

Pour en savoir plus :

bibliothèque Georges Perec, 04 72 94 03 50 ;

bibliothèque Paul Eluard, 04 78 79 51 46 ;

bibliothèque de l'Ecoin, 04 78 80 58 10 ;

bibliothèque M.-G. Chassine, 04 72 37 87 69

À VENIR

Renforcer l'apprentissage en maternelle et à l'école élémentaire

- Des ressources pour informer les parents
Un ouvrage papier « L'école maternelle expliquée aux parents » est en cours de réalisation. Coédité par Canopé et les éditions Play Bac, il expliquera les programmes et les objectifs de l'école maternelle. Il sera disponible à la fin de l'année 2015.
- Un socle commun qui donne une place essentielle à la maîtrise de la langue
À partir de la rentrée 2016, le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture entrera en vigueur. Il s'articule autour de 5 domaines, donnant une vision d'ensemble des objectifs des nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège. Ils déclineront et préciseront ce nouveau socle, en cohérence avec les cycles d'enseignement. La place de la langue française, dans chaque domaine du socle commun, est primordiale.

Valoriser la langue française comme composante de notre culture commune

Un premier bilan d'avancement des projets soutenus par le ministère de la Culture et de la Communication sera dressé fin 2015/début 2016, suivi d'une évaluation définitive à la mi-2016.

L'ENGAGEMENT CULTUREL EN FAVEUR DES QUARTIERS

MOBILISER LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS ET AUDIOVISUELS POUR ALLER À LA RENCONTRE DES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE LA CULTURE

À la suite du Ciec du 6 mars, le ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé pour favoriser l'exercice de la citoyenneté et du vivre-ensemble, notamment en renforçant le maillage culturel des territoires prioritaires de la politique de la ville, en mobilisant les structures et équipes culturelles et artistiques, et les antennes de l'audiovisuel public.

— OÙ EN EST-ON ? —

Le ministère a délégué, en 2015, **4 millions d'euros supplémentaires** aux directions régionales des affaires culturelles (Drac) pour qu'elles amplifient leurs actions sur le terrain. 3 millions d'euros ont notamment bénéficié à des actions se déroulant dans 181 intercommunalités ou communes dans lesquelles se situent des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), dont 52 comportent des zones de sécurité prioritaires (ZSP). **244 contrats de ville intègrent une dimension culturelle.**

Les antennes de l'audiovisuel public ont été mobilisées afin de **développer des actions d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.**

SUR LE TERRAIN

La culture dans les contrats de ville

- En Pays de la Loire, une convention entre la Drac et la préfecture de Loire-Atlantique (44) a été signée le 1^{er} octobre 2014 et décline les axes de la convention nationale Culture/Ville. Cette convention constitue une annexe aux contrats de ville.
- La Drac Poitou-Charentes a lancé, grâce aux crédits supplémentaires, une expérimentation de jumelage entre les équipements culturels de Poitiers et les QPV.
- En Auvergne, le volet culturel du contrat de ville de Thiers permettra notamment de favoriser l'installation de résidences d'artistes et le développement des musiques actuelles, et de développer les projets fédérateurs avec les structures culturelles de proximité (médiathèque, musée de la coutellerie, etc). Seront ainsi mobilisés « Sauve qui peut le court métrage » (pôle régional d'éducation à l'image et Passeurs d'images), la Coopérative de Mai et Le Métro, salle dédiée aux musiques actuelles, et le centre d'art contemporain « Le Creux de l'Enfer ».

La mobilisation de l'audiovisuel public

- Pour l'année 2015-2016, France Inter a lancé le projet d'éducation aux médias Interclasses – en partenariat avec les académies de Paris, Versailles et Créteil – à destination de 5 établissements scolaires situés en réseau d'éducation prioritaire (Rep). Une vingtaine de journalistes interviendra dans chaque établissement scolaire pour réaliser, dans chaque classe, une émission d'une heure que France Inter produira et diffusera sur sa grille d'été 2016. Chacune des émissions mettra l'accent sur plusieurs thématiques sociales et/ou sociétales : la religion ou la croyance, la démocratie, la femme (ou le couple), les parents, la vie politique, l'environnement, la violence, la vie économique, la vie professionnelle.
- Pour la saison 2015-2016, la Maison de la radio et Mouv' proposeront aux habitants des quartier politique de la ville un atelier d'éducation aux médias.

- France Télévisions, le ministère de l'Éducation nationale et le réseau Canopé/Clémi ont signé, en mars 2015, une convention qui formalise les engagements en matière d'éducation aux médias. L'objectif est de renforcer le partenariat entre l'Éducation nationale et FranceTV Éducation, la plateforme éducative du groupe, pour la production de modules d'éducation aux médias (web séries ou programmes destinés à une antenne comme le magazine « T'as tout compris » sur France 4) et l'organisation d'opérations de terrain destinées aux élèves comme aux enseignants.

À VENIR

En 2016, cette priorité aux zones les plus éloignées de l'offre culturelle sera maintenue : les 4 millions d'euros de crédits déconcentrés ont été consolidés.

SOUTENIR LES MÉDIAS DE PROXIMITÉ

L'émergence des médias de proximité, quel que soit leur support, est un enjeu de société. Elle s'appuie sur le développement du numérique et la participation des publics, et contribue ainsi à la dynamisation des territoires. C'est pourquoi le Ciec du 6 mars avait décidé d'apporter un soutien spécifique au développement de ces médias.

OÙ EN EST-ON ?

La ministre de la Culture et de la Communication a lancé, le 14 avril, un **appel à projets national « Médias de proximité »** d'un million d'euros. Au total, 114 projets ont été retenus sur 462 examinés. Ils se distinguent par leur diversité territoriale (QPV, zones urbaines, péri-urbaines ou rurales) et éditoriale (webradio, webTV, journaux, site d'information...). 8 projets sur 10 concernent des QPV. Une carte dynamique est en ligne sur le site du ministère, présentant la répartition des projets sur le territoire national. Les projets vont désormais pouvoir être mis en œuvre.

SUR LE TERRAIN

À Bordeaux, l'association « tooBordo » va acquérir du matériel pour développer une webradio intergénérationnelle. La web radio est animée par des jeunes issus de QPV du nord de Bordeaux, ainsi que des personnes âgées en situation d'isolement. Le projet est soutenu par le centre social du quartier du Grand Parc, ainsi que des bailleurs sociaux.

Pour en savoir plus : [centre social Grand parc, 05 56 50 38 22](#)

À Perpignan, la WebTV « Real TV 66 » propose à des jeunes de réaliser des web documentaires destinés à valoriser l'image de leurs quartiers et d'organiser des ateliers vidéos.

Pour en savoir plus : [Real TV 66, info@realtv66.fr](#)

À VENIR

Compte tenu du succès rencontré par l'appel à projets « médias de proximité », le ministère a annoncé la **création d'un fonds de soutien pérenne doté d'1,5 million d'euros** dans le projet de loi de finances pour 2016. Ce fonds répond au besoin d'un accompagnement durable pour ces initiatives souvent très ancrées dans les territoires et qui développent leurs projets sur le long terme.

CITOYENS DU SPORT

Dans le cadre du Ciec du 6 mars, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports s'est engagé à développer et diversifier l'offre de pratiques sportives encadrées dans une démarche éducative et citoyenne : **le plan « Citoyens du sport »**.

OÙ EN EST-ON ?

En 2015, 6,8 millions d'euros supplémentaires ont été mobilisés sur les mesures du plan « Citoyens du sport ».

- **300 emplois supplémentaires** sont aidés par le Centre national pour le développement du sport (CNDS) pour renforcer l'encadrement sportif au sein des clubs actifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). 300 associations sportives ont bénéficié d'un emploi d'encadrement qualifié, avec une aide de l'État de 18 000 euros par an sur trois ans. 86 % des emplois sont créés à ce jour. Ces emplois concernent des postes d'éducatrices et d'éducateurs sportifs pour développer la pratique sportive en QPV, en particulier en faveur du public féminin. Ils s'ajoutent aux 1 000 emplois également soutenus par le CNDS, en QPV, pour la période 2015-2017, selon les modalités de droit commun.
- **Dans le cadre du dispositif Sesame** : 300 jeunes sont accompagnés individuellement dans leur parcours vers la formation et l'emploi d'éducateur sportif.
- Sur les territoires où il existe peu de clubs, des associations nationales se sont structurées pour développer une offre adaptée aux territoires et aux publics. Une vingtaine d'associations sont désormais financées à ce titre.
- 1 enfant sur 2 en QPV et zone de revitalisation rurale (ZRR) entre en 6^e sans savoir nager. **Le plan « J'apprends à nager »** a été déployé dans son intégralité. La collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale à la rentrée scolaire a permis un ciblage sur les enfants de 6^e concernés, pour délivrer une information aux familles sur les cours de natation proposés dès les vacances de Toussaint.
- La **généralisation du plan « Citoyens du sport » dans les fédérations** d'ici fin 2015 doit permettre de mieux aider les clubs sur les territoires (formation citoyenne intégrée aux formations fédérales, développement des clubs). 47 fédérations ont déjà répondu à l'appel à projets. En 2015, 4 500 jeunes en service civique sont accueillis dans le secteur sport.

SUR LE TERRAIN

« J'apprends à nager » : le Comité régional Midi-Pyrénées de natation a mis en œuvre le plan « J'apprends à nager » en coordonnant les actions sur le territoire de la région Midi-Pyrénées et en initiant la signature des conventions pour la mise en place des premiers stages. 15 conventions entre le Comité régional de natation, des clubs et des collectivités ont été signées : en Ariège (Tarascon-sur-Ariège - 12 septembre 2015), en Aveyron (Rodez - 5 octobre 2015), en Haute-Garonne (Toulouse, 12 septembre 2015), dans le Lot (Puy-l'Évêque, Cahors et Lalbenque - 6 octobre 2015) et dans le Tarn (Mazamet, Castres, Carmaux, Albi et Graulhet - 5 octobre 2015). Dans l'immédiat cela va permettre la mise en place de 37 stages consistant à l'apprentissage d'une nage sécuritaire. Chacun de ces stages, d'accessibilité gratuite et d'une durée de dix heures, concerne un effectif maximal de 15 enfants avec l'objectif de leur permettre de réussir

le premier test de l'École de natation française : le Sauv'Nage. À terme, plus de 1 500 enfants auront appris à nager en Midi-Pyrénées grâce à ce dispositif.

Pour en savoir plus : Comité régional Midi-Pyrénées de natation, 05 61 62 61 92

Emploi « Citoyens du sport »

L'emploi dédié au Stade olympique Givors 2 Vallées (350 licenciés) permet à ce club ancré sur le territoire de développer une discipline qui peine à percer dans les QPV. Le jeune salarié est titulaire d'un diplôme d'État de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention rugby. Il interviendra en particulier pour le développement du club vers les publics éloignés de la pratique, dont les jeunes en périscolaire.

À VENIR

Le plan « Citoyens du sport » est déployé sur trois ans.

- 100 emplois d'éducatrices et d'éducateurs sportifs supplémentaires seront créés en 2016.
- Un objectif de 1 500 jeunes dans le dispositif Sesame a été fixé d'ici 2017.
- Poursuite du déploiement en année pleine de « J'apprends à nager ».
- 15 000 jeunes en service civique seront accueillis d'ici 2017 par des structures du champ sportif.

LES ASSOCIATIONS AU CŒUR DU VIVRE ENSEMBLE

Dans une France que le Gouvernement veut rassembler autour de ses valeurs républicaines, ce sont 15 millions de bénévoles dans 1,3 million d'associations qui agissent pour la cohésion sociale.

C'est pourquoi, à l'occasion du Ciec du 6 mars dernier, le Premier ministre a annoncé un « New-Deal » dont l'ambition est de favoriser le développement de la vie associative et de l'engagement citoyen. Ce New Deal s'inscrit dans la suite de la Grande cause 2014 dédiée à l'engagement associatif, ainsi que de la Charte des engagements réciproques signée le 14 février 2014. Tout est mis en œuvre pour que la vitalité associative soit à la fois encouragée, facilitée et reconnue.

OÙ EN EST-ON ?

Le Gouvernement a renouvelé les modalités de contractualisation État-collectivités-associations. La circulaire du 29 septembre 2015 détaille le cadre juridique des subventions versées par les pouvoirs publics aux associations et précise les modalités d'instruction des demandes. Des modèles de convention sont également proposés.

Un « choc de simplification » a été engagé avec une ordonnance publiée le 24 juillet 2015 qui porte sur 4 mesures principales : faciliter la création d'association et de fondation ; simplifier la gestion associative courante, dont les demandes d'agréments et de subventions ; aider à l'obtention de financement privé ; clarifier les obligations comptables des associations culturelles.

Un formulaire unique de demande de subvention, pour tous les financeurs publics, est désormais prévu par la loi. Les économies pour les associations, en temps de travail bénévole, sont estimées à 30 millions d'euros par an.

À VENIR

Ces premières mesures seront complétées, dès 2016, par la mise en place de nouveaux services en ligne appliquant le principe « Dites-le-nous une fois ». Ainsi, les informations transmises et mises à jour par les associations ne seront plus redemandées.

DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Les associations engagées dans les actions et projets au bénéfice des habitants des quartiers de la politique de la ville, ont été remobilisées autour des valeurs de la République et de la citoyenneté.

OÙ EN EST-ON ?

50 millions d'euros supplémentaires ont été dégagés en 2015 pour conforter l'action des associations de proximité de l'éducation populaire, du sport et de la politique de la ville.

Les crédits disponibles au titre de la politique de la ville ont été portés à 342 millions d'euros en 2015 soit une hausse de + 6 %. Au 18 octobre 2015, 281 millions d'euros ont été engagés. La grande majorité de ces crédits a été destinée aux associations de proximité.

7 millions d'euros ont été mobilisés pour **renforcer l'éducation populaire** dans les territoires les plus fragiles. À cela ont été ajoutés **120 postes Fonjep** (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) supplémentaires, qui ont été attribués à des associations de proximité implantées dans 42 départements, ainsi qu'à 16 associations nationales.

Un appel à projets du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) a été lancé le 22 septembre dernier avec une enveloppe de 500 000 euros pour des projets visant au rapprochement, au dialogue, à la mise en réseau et à la coopération entre associations locales.

SUR LE TERRAIN

Le **Fonds de participation des habitants (FPH)** permet de financer des projets ponctuels de faibles coûts, qui contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les préfets de départements consacrent une part des moyens supplémentaires qui leur ont été alloués à la création et au renforcement des FPH sur le territoire.

À VENIR

Le soutien au développement de la vie associative dans les quartiers se traduira par un financement de 77 millions d'euros pour l'année 2016.

L'effort d'accompagnement des têtes de réseaux nationales et des associations de proximité sera poursuivie, notamment dans le cadre de la nouvelle génération de conventions pluriannuelles d'objectifs 2016-2018.

Enfin, des projets associatifs financés par le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) seront sélectionnés et mis en œuvre.

UNE ÉDUCATION POPULAIRE RENOUVELÉE POUR DES CITOYENS ENGAGÉS

23 projets de **fabriques d'initiatives citoyennes** répondant aux critères d'une charte conclue avec les associations nationales ont été identifiés. 670 000 euros permettent en 2015 d'implanter ces fabriques dans les territoires fragiles, qui pourront ainsi accompagner les initiatives des habitants et favoriser la revitalisation de ces territoires.

1,4 million d'euros sont venus soutenir le renouvellement de l'offre de loisirs éducatifs. 51 **projets innovants de colonies de vacances**, visant à permettre aux enfants et aux jeunes de faire l'expérience de la mixité sociale, ont été soutenus dans le cadre de l'appel à projets « #GénérationCampColo ».

Le **parcours Sesame** permettra d'accompagner vers les métiers de l'animation et de l'encadrement sportif des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle et résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou une zone de revitalisation rurale.

SUR LE TERRAIN

Association « Écouter, Réfléchir et Agir (Era 93) à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)

Cette jeune association, créée en 2010, a reçu une subvention (via un poste Fonjep) qui permettra le recrutement d'un second salarié pour coordonner le projet social et solidaire. Un espace de vie sociale sera créé dans le quartier Michel Debain, à Saint-Ouen, où il n'existe actuellement aucun équipement social de proximité. Era 93 compte ainsi agir pour le développement du soutien aux initiatives des habitants (jeunes et adultes) et aux projets des associations. Elle poursuivra aussi ses animations sportives de tchoukball à destination des jeunes éloignés de la pratique sportive encadrée.

Pour en savoir plus : www.era93.org

À VENIR

Mise en place des premières fabriques d'initiatives citoyennes dans les semaines à venir. Une centaine de fabriques devraient être déployées avant 2017.

Poursuite du soutien aux projets innovants de colonies de vacances durant les vacances d'automne, d'hiver et de février dans le cadre du 2^e appel à projets « #GénérationCampColo ».

UN SOUTIEN RENFORCÉ AU FINANCEMENT DES POSTES ADULTES-RELAIS

Les médiateurs sociaux sont des acteurs de proximité intervenant au plus près des populations, dans les espaces publics, les établissements scolaires ou les transports publics. Ils jouent un rôle crucial pour transmettre et partager les valeurs de la République. L'État contribue à leur développement dans les quartiers, notamment en soutenant financièrement des postes d'adultes-relais.

OÙ EN EST-ON ?

Un décret du 2 octobre 2015 a augmenté le soutien financier de l'État pour chaque poste d'adulte-relais afin d'atténuer les difficultés de recrutement du fait de l'importance des sommes qui restent à leur charge.

Cette mesure représente en année pleine une baisse du coût résiduel des postes de 3,6 millions d'euros pour les employeurs.

SUR LE TERRAIN

Un dispositif de médiation sociale en milieu scolaire a été expérimenté entre 2012 et 2014 dans 40 territoires de la politique de la ville. Ce projet, porté par « France médiation », repose sur la création de postes de médiateurs sociaux, recrutés sur des postes d'adultes-relais, affectés sur un collège et trois écoles élémentaires. Intégrés à l'équipe éducative, ils interviennent pour prévenir les conflits, sensibiliser les professionnels et former les jeunes à la médiation par les pairs. Au vu des premiers résultats positifs de l'expérimentation, le Gouvernement a décidé de prolonger les démarches engagées sur les sites les plus solides, et de l'étendre à d'autres quartiers parmi ceux qui cumulent les plus grandes difficultés. Au total, cette démarche devrait concerner 50 sites. Pour en savoir plus : mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, 01 40 45 93 22

LUTTER CONTRE LES IMPAYÉS DE PENSION ALIMENTAIRE

Le Ciec du 6 mars a décidé de renforcer les garanties contre les impayés de pensions alimentaires (Gipa), afin d'améliorer la situation des personnes qui élèvent seules leurs enfants à la suite d'une séparation ou d'un divorce. À cette fin, il s'est appuyé sur **une expérimentation, d'une durée de dix-huit mois**, prévue par l'article 27 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Cette loi prévoit l'expérimentation d'un ensemble de mécanismes visant à **garantir une pension alimentaire minimale d'un montant de 100 euros par mois et par enfant**. Il s'agit aussi d'**améliorer les conditions de versement de l'allocation de soutien familial (ASF)** et de renforcer les organismes débiteurs de prestations familiales (caisses d'allocations familiales et caisses de mutualité sociale agricole) dans leur mission de recouvrement des pensions.

OÙ EN EST-ON ?

L'expérimentation est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2014 dans 20 départements. Ses modalités d'application ont été précisées par deux décrets et un arrêté du 21 octobre 2014 publiés au Journal officiel n° 0246 du 23 octobre 2014.

Un protocole de suivi de l'expérimentation a été signé, le 2 mars 2015, par le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Un bilan à mi-parcours de l'expérimentation du renforcement des garanties contre les impayés de pension alimentaire a été transmis le 13 octobre 2015 au Parlement. Il confirme que l'expérimentation a permis de **créer une dynamique locale entre les acteurs concernés** (Caf, juges aux affaires familiales, médiateurs, associations familiales) et qu'elle monte en charge progressivement. **Au 31 août 2015, 2 800 familles bénéficiaient de la pension alimentaire minimale** expérimentée dans les 20 départements.

SUR LE TERRAIN

Sous l'égide de la Caf de la Haute-Garonne, qui pilote l'expérimentation, les possibilités de recouvrement des impayés de pension alimentaire ont été accrues au bénéfice des parents isolés.

De nouvelles formes d'accompagnement à la coparentalité sont également mises en oeuvre, de manière à mieux informer les parents sur les différents aspects de la séparation : impacts psychologiques sur l'enfant, formes juridiques, ressources locales qui peuvent être mobilisées. La Gipa renforce les moyens de recouvrement et l'application des décisions de justice, facilite la mise en relation entre les acteurs, et permet par la promotion de la médiation familiale, l'apaisement des conflits familiaux en favorisant le déploiement des modes alternatifs de règlement des différends entre les parents.

Pour en savoir plus : caisse d'allocations familiale de Haute-Garonne, 05 61 99 77 00

À VENIR

La **généralisation de la garantie contre les impayés de pensions alimentaires** est prévue par l'article 31 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016. 90 000 familles devraient en bénéficier.

DÉVELOPPER LES CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR FACILITER L'EMPLOI DES FEMMES DANS LES QUARTIERS

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle offrent aux parents, souvent isolés, un accompagnement vers l'emploi, en plus de la garde de leur(s) enfant(s). 9 crèches de cette nature ont été ouvertes en Île-de-France dans les quartiers de la politique de la ville par l'Institut d'éducation et de pratiques citoyennes (IEPC) et soutenues par les caisses d'allocations familiales (Caf). Elles fournissent les services suivants :

- un professionnel disposant de compétences tant dans le domaine de la petite enfance que dans l'insertion professionnelle est chargé de l'accompagnement vers l'emploi des familles qui fréquentent la crèche. **La crèche conclut un contrat avec la famille qui accepte d'entrer dans une démarche active d'insertion professionnelle en échange d'une place en crèche ;**
- des **entretiens individuels réguliers** sont organisés pour faire un point sur l'avancée des démarches ;
- un **accompagnement global** est assuré en lien avec les autres interlocuteurs publics pour résoudre d'éventuelles difficultés (logement, surendettement, accès aux droits, violences conjugales...) ;
- des **horaires décalés** (7h-19h30) permettent aux parents, et notamment aux familles monoparentales, d'envisager une formation professionnelle et un retour vers l'emploi.

OÙ EN EST-ON ?

L'impulsion donnée lors du Ciec du 6 mars dernier en faveur des crèches à vocation d'insertion professionnelle s'est traduite par les actions concrètes suivantes :

- **recensement, en lien avec la Caisse nationale d'allocations familiale (Cnaf), des crèches offrant aux parents des services d'aide au retour à l'emploi** en plus de l'accueil de leur enfant (leur nombre s'élèverait à environ 200) ;
- **construction d'un référentiel** des bonnes pratiques pour favoriser leur développement.

SUR LE TERRAIN

La crèche associative Arc-en-Ciel de Bagneux (92)

L'originalité de cette crèche, située quartier des Tertres, consiste à réserver la moitié des places aux enfants de parents sans emploi ou au RSA, qui sont le plus souvent des femmes seules. Autres atouts : ouverture de 6h45 à 19h15 durant la semaine ; accompagnement vers l'emploi. Depuis 2006, pour bénéficier de ces places, ils doivent signer un contrat renouvelable une fois, qui les engage à s'investir dans des démarches d'insertion pour chercher du travail ou suivre une formation. Même si l'engagement n'est que moral, il conditionne la place accordée à l'enfant. Au terme de six mois, soit les parents ont trouvé un travail ou une formation et la place de l'enfant est alors pérennisée, soit ils n'ont rien trouvé, et ils doivent laisser la place à un autre enfant.

Près de 90 % des familles aidées trouvent un emploi avant le terme du second contrat.

Pour en savoir plus : crèche Arc-en-ciel (Bagneux), 01 46 64 66 80

Voir aussi : le guide du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) « Des solutions pour faciliter l'emploi des femmes dans les quartiers ».

À VENIR

- **Créer un label « Crèche VIP »** aux crèches qui réalisent les actions décrites dans le référentiel afin de donner de la visibilité à ces initiatives.
- Octroyer aux crèches labellisées **une aide du service public de l'emploi** sous la forme de la mise à disposition ponctuelle, dans la crèche, d'un conseiller de Pôle emploi.

GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE

Le président de la République a lancé le 17 septembre dernier la Grande école du numérique. Elle vise à développer, sur tous les territoires, en particulier les quartiers prioritaires de la politique de la ville, des **formations professionnalisantes aux métiers du numérique**, accessibles et adaptées en priorité aux jeunes sans qualification ni diplôme, et plus généralement aux personnes en reconversion.

Le numérique est un secteur porteur et les entreprises françaises ont un besoin toujours croissant de profils spécialisés et de personnes formées à ces technologies. La Grande école du numérique permettra de répondre aux opportunités d'emploi dans le secteur du numérique en contribuant à la diversification des publics concernés et en renouvelant les approches pédagogiques.

OÙ EN EST-ON ?

Le premier appel à labellisation a été lancé le 17 septembre par le président de la République : la Grande école du numérique octroiera le **label « Fabrique du numérique »** à des formations dispensées par des structures publiques ou privées qui respectent le cahier des charges en termes de formation et de publics cibles.

Pour cela, un comité de labellisation associant experts, territoires et partenaires est mis en place. L'enjeu principal de la labellisation est la reconnaissance des formations dispensées. La Grande École accompagnera les structures labellisées dans leurs démarches d'obtention des agréments et la reconnaissance des formations par le cadre réglementaire national.

En outre, la labellisation permettra l'accès à un **financement d'amorçage jusqu'à 70 000 euros**.

À VENIR

La première vague de **« fabriques du numérique »** labellisées sera annoncée d'ici à la fin de l'année 2015. Un nouvel appel à labellisation sera lancé début 2016.

La Grande école du numérique sera constituée début 2016, sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant l'État et tous les partenaires souhaitant s'impliquer dans la dynamique. Elle sera chargée d'octroyer le label et d'animer le réseau des structures labellisées.

D'ici à 2017, l'ambition est de labelliser **200 fabriques formant 10 000 jeunes** aux métiers du numérique (développeur-web, intégrateur logiciel, codeur, graphiste web, webmaster, community manager...).

L'objectif national est d'intégrer 30 % de femmes et 50 % de jeunes peu ou pas qualifiés, ni en emploi, ni en formation, avec une attention portée aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

MÉDIATION NUMÉRIQUE : ACCOMPAGNER LES USAGES DU NUMÉRIQUE AU CŒUR DES TERRITOIRES

Le Ciec du 6 mars a rappelé l'importance du numérique au cœur de notre société en mutation. Pratique quotidienne de la quasi-totalité des Français, nouveau moyen d'engagement et de participation citoyenne, domaine dans lequel des jeunes peuvent réussir et s'insérer, le numérique doit être un outil au service de tous sur nos territoires.

OÙ EN EST-ON ?

À l'occasion des 3^e Assises nationales de la médiation numérique à Caen, le **Réseau national de la médiation numérique** a été officiellement lancé.

L'ensemble des quelques 10 000 lieux qui, sur l'ensemble du territoire, contribuent à la diffusion des usages numériques et au développement d'une culture numérique au sein de la population, sont désormais regroupés au sein d'un même réseau national.

Ces **lieux de médiation numérique** - espaces publics numériques, fab-labs ouverts à la population, tiers-lieux ou médiathèques - apportent des réponses concrètes aux demandes des citoyens, qu'il s'agisse de réaliser des formalités en ligne, utiliser au mieux les réseaux sociaux, chercher un emploi ou, pour les utilisateurs plus avancés, se former à la conception et à la production numérique.

La grande diversité des espaces de proximité qui participent de ce réseau permet d'offrir à chacun, en fonction de ses besoins, les moyens de se former à sa propre utilisation du numérique. Ces différents espaces sont désormais dotés d'une **identité visuelle commune**.

L'État contribue ainsi à mieux structurer et à mieux identifier les nombreuses et diverses initiatives en faveur du développement des usages numériques pour tous, sur l'ensemble du territoire national.



SUR LE TERRAIN

Pour organiser l'animation de ce réseau national, l'État a conclu une convention avec les têtes de réseaux que constituent les pôles de ressources inter-régionaux. L'Agence du numérique, nouvellement créée, sera chargée d'en assurer le suivi et l'animation.

Un portail national est mis en ligne : www.mediation-numerique.fr. Il permettra aux usagers de trouver en quelques clics les lieux de médiation numérique situés près de chez eux, et mettra à la disposition des formateurs et médiateurs des moyens d'action communs.

Pour en savoir plus : www.mediation-numerique.fr

ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, 01 40 04 04 04

À VENIR

Outre la création de la plateforme de médiation numérique, un **fonds de Solidarité numérique** sera créé pour valoriser les projets innovants de médiation numérique, en cohérence avec les évolutions attendues du service universel des télécommunications.

LE DROIT À UNE SECONDE CHANCE POUR TOUS

Le droit à une seconde chance pour tous est un principe essentiel qui irrigue une part importante des mesures issues du Ciec, en direction notamment des jeunes décrocheurs.

OÙ EN EST-ON ?

Un accès à l'emploi favorisé

Le Gouvernement a développé et renforcé ses dispositifs, notamment à destination des jeunes résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Après une expérimentation sur 10 territoires en 2014, **la Garantie jeunes** a été déployée sur 62 nouveaux départements, et concerne aujourd'hui 28 000 jeunes, dont 20 % résident en QPV. Pour accompagner les décrocheurs vers l'apprentissage, **un nouveau dispositif « Réussite apprentissage »** a été mis en place par le Gouvernement, s'appuyant sur les missions locales et les centres de formation des apprentis (CFA). Il a débuté en octobre 2015.

Le nombre de places dans les **centres Épide** (Établissement pour l'insertion dans l'emploi) a été augmenté pour bénéficier à 1 000 jeunes supplémentaires par an dès 2015. **Les Écoles de la Deuxième chance** ont également augmenté leurs capacités pour accueillir au total 15 000 jeunes en 2015. Le Gouvernement a aussi renforcé son effort sur le **parrainage**, pour que 5 000 jeunes supplémentaires puissent être parrainés dès 2015. L'Association professionnelle pour la formation professionnelle (Afpa) a par ailleurs développé un nouveau dispositif **« Dédic pour l'action »** offrant à des décrocheurs un hébergement et des ateliers de découverte des métiers. 2 000 jeunes en bénéficieront dès 2015.

Le contrat Starter fait bénéficier les employeurs d'une aide exceptionnelle portée à 45 % du Smic pour des jeunes en difficulté d'insertion de moins de 30 ans, notamment ceux résidant en QPV. Au 30 septembre 2015, 7 800 jeunes ont bénéficié du dispositif dont près d'un quart réside dans un QPV.

Le « Pack 2^e chance » consiste en la mise en place de cellules restreintes chargées du suivi actif de jeunes en difficulté d'insertion qui sont pris en charge par des référents multiples dans chacun des domaines (emploi, formation, logement). Ces cellules doivent permettre d'apporter une réponse renforcée et globale aux difficultés identifiées.

Un retour à la formation facilité

Les **outils de repérage des jeunes décrocheurs** sont en cours d'évolution. Ce repérage permet de proposer à chacun la solution la plus pertinente de retour en formation.

Le **droit au retour en formation** permet aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne possèdent aucun diplôme ou aucune qualification professionnelle de revenir se former. Mobilisant tous les acteurs engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire, au sein des plateformes d'appui et de soutien aux décrocheurs coordonnées par les Régions, il est généralisé depuis la rentrée scolaire 2015.

Dans le cadre de la campagne « **Reviens te former** », un site Internet dédié «reviensteformer.gouv.fr » propose par ailleurs un service de rappel gratuit avec une prise en charge rapide et un suivi personnalisé pour tout jeune qui en fait la demande.

SUR LE TERRAIN

En Île-de-France, à Paris notamment, le contrat Starter a été prioritairement orienté vers les jeunes diplômés résidant dans des zones de sécurité prioritaires. Ainsi, les acteurs de l'emploi ont recensé tous les jeunes relevant de cette situation, et la durée de l'aide pour les employeurs a été doublée sur ces publics.

Pour en savoir plus : Direccte Île-de-France, 01 70 96 13 00

Le dispositif « Pack 2^e chance » est déjà appliqué dans les ZSP de la métropole lyonnaise et dans le département du Rhône (Villefranche-sur-Saône) et est en cours de développement en Île-de-France.

Pour en savoir plus : préfecture du Rhône, 04 72 61 61 61 - secretariat@rhone.pref.gouv.fr

Du 19 mai au 21 septembre 2015, le service de rappel reviensteformer.gouv.fr, accessible depuis le numéro gratuit 0800 12 25 00 a enregistré 8 909 demandes de rappel, dont 6 918 demandes traitées (les autres demandes sont en cours de traitement). Sur les 6 918 demandes traitées, 3 254 demandes ont donné lieu à un rendez-vous fixé avec un référent qui est chargé d'élaborer un projet de formation avec le jeune.

À VENIR

L'année 2016 va permettre d'aller encore plus loin pour concrétiser ce droit à la seconde chance pour les décrocheurs.

Fin 2016, plus de 100 000 jeunes auront bénéficié de la **Garantie jeunes**, sur tous les territoires qui seront volontaires pour déployer la démarche, avant la généralisation en 2017.

L'**Épide** accueillera, en 2016, 4 500 jeunes, et ouvrira 2 nouveaux centres : **Nîmes et Toulouse**.

Une **plateforme nationale dédiée au parrainage** sera créée dans les tous prochains mois pour faciliter l'accès au parrainage pour les jeunes, mais surtout pour tous les volontaires désireux de contribuer à l'insertion professionnelle de la jeunesse.

L'Afpa accueillera 2 000 jeunes par an dans le cadre de **Déclics pour l'action**, et 10 000 jeunes seront accompagnés dans le cadre du **dispositif « Réussite apprentissage »**.

Le « **Pack 2^e chance** » sera effectif dans les toutes prochaines semaines. Ce dispositif se déploiera progressivement dans les 60 quartiers relevant à la fois des zones de sécurité prioritaires (ZSP,) du nouveau programme de rénovation urbaine et des réseaux d'éducation prioritaire, REP+. Il devrait bénéficier à environ 1 500 jeunes chaque année.

DÉVELOPPER LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est un moyen efficace et reconnu pour favoriser la réussite scolaire de tous, et en particulier des enfants dont les familles sont éloignées de la culture scolaire, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation nationale s'est engagé sur un objectif ambitieux : **scolariser 50 % des enfants de moins de 3 ans dans les réseaux d'éducation prioritaire les plus difficiles (REP+)** d'ici 2017.

OÙ EN EST-ON ?

Après plusieurs années de régression due à de très nombreuses fermetures, la scolarisation des enfants de 2 ans a recommencé à progresser : le taux s'élève désormais à 11,8 %. C'est en éducation prioritaire que le taux de scolarisation progresse le plus : elle y atteint désormais 20,6 % contre 17,5 % en 2012, et en particulier 22 % en REP+.

Pour atteindre cet objectif, 2 leviers ont été mobilisés depuis 2012 :

- **de nouveaux emplois d'enseignants**, pour être en mesure d'accueillir plus d'enfants dans de bonnes conditions ;
- **un renforcement de l'information des familles**, pour sensibiliser et parfois convaincre les familles éloignées de la culture scolaire de l'intérêt d'une scolarisation précoce.

Entre 2012 et 2015, plus de **900 classes spécifiques nouvelles ont été ouvertes**. Au total, 25 000 places nouvelles ont été créées pour scolariser des enfants de moins de 3 ans, en comptant la mobilisation des places en petite section.

SUR LE TERRAIN

À Marseille, la scolarisation des élèves de moins de 3 ans a souffert du manque de locaux et du choix de certains parents. À la rentrée scolaire 2014, 1 597 élèves de moins de 3 ans ont été scolarisés.

12 nouvelles classes ont été créées à la rentrée 2015 pour accueillir des élèves de moins de 3 ans. Au total, sur trois ans, 35 classes auront été créées depuis 2012.

Pour trouver un écho auprès des familles, le plan stratégique de scolarisation mis en œuvre depuis le printemps 2014 fédère les partenaires : la Caisse d'allocations familiale (Caf), la protection maternelle infantile (PMI) et la ville de Marseille.

Un guide à la scolarisation des élèves de moins de 3 ans permet d'informer les parents sur l'intérêt d'une scolarisation précoce en maternelle et de poser les bases de la formation des différents interlocuteurs (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles - Atsem, enseignants, puéricultrices,...).

Pour en savoir plus : académie Aix-Marseille, 04 42 26 68 03

Mairie de Marseille, 04 91 55 11 11

À VENIR

Dans le cadre de la préparation des rentrées 2016 et 2017, il est prévu de renforcer significativement les moyens consacrés au dispositif dès lors que les conditions locales de cette scolarisation permettront un accueil de qualité, en accord avec la collectivité territoriale.

Ponctuellement, la mobilisation des crédits de la dotation politique de la ville (DPV) pourrait aider les communes à financer des travaux d'extension nécessaires à la scolarisation de nouveaux élèves.

DÉPLOYER ET RENFORCER LES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES TERRITOIRES LES PLUS EN DIFFICULTÉ

Le Ciec du 6 mars avait décidé de déployer de nouveaux programmes de réussite éducative (PRE) dans chaque collège du réseau d'éducation prioritaire (REP+), ainsi que dans les écoles associées là où ils sont absents, et de renforcer les PRE existants, notamment au profit de l'accompagnement des collégiens.

Le PRE a pour but la prise en charge individualisée, à partir de 2 ans, d'enfants en situation de fragilité, repérés le plus souvent en milieu scolaire. Le dispositif repose sur une approche pluridisciplinaire, apportant des solutions aux difficultés relatives à l'état de santé physique, au développement psychique et psychologique, ou à un contexte familial difficile. Il s'étend de l'école maternelle au collège.

OÙ EN EST-ON ?

La création de PRE dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et leur renforcement s'inscrivent dans le cadre des volets éducatifs des contrats de ville. **Une articulation étroite a été recherchée avec la refondation de l'éducation prioritaire** : 86 % des collèges en éducation prioritaire sont situés à proximité d'un quartier prioritaire ; 84 % des écoles (rattachées à un collège du réseau) sont localisées à proximité d'un quartier prioritaire.

Les nouveaux moyens mobilisés pour les PRE sont ciblés :

- sur les sites comprenant un réseau REP+, mais où il n'existait pas encore de PRE ;
- et sur des sites où il est nécessaire de renforcer les actions des PRE en direction des collégiens scolarisés dans un collège en REP+.

Les crédits correspondant à la mesure ont été versés aux préfetures de département dès juin 2015. Les discussions entre les partenaires des contrats de ville se sont poursuivies pour déboucher à la rentrée scolaire 2015-2016.

Au 15 octobre 2015, 23 nouveaux PRE ont déjà été créés. 17 autres sont actuellement en cours de finalisation de leur projet. D'ici la fin de l'année 2015, 40 nouveaux PRE devraient avoir été créés.

SUR LE TERRAIN

Un nouveau PRE à Hombourg-Haut (Moselle) : un diagnostic partagé entre élus et services de l'État (Éducation nationale et préfecture) a permis d'élaborer un projet ambitieux et de concentrer les moyens sur les quartiers les plus fragiles.

Pour en savoir plus : préfecture de Moselle, 03 87 34 87 34

Académie Nancy-Metz, 03 83 86 20 20

Un PRE à Compiègne (Oise) : un fort dynamisme des acteurs locaux a permis d'intégrer l'ensemble des dispositifs mobilisables : dispositifs propres à l'Éducation nationale, PRE, cordées de la réussite...

Pour en savoir plus : préfecture de l'Oise, 03 44 06 12 34

À VENIR

Un point de situation sera fait en décembre avec les préfetures pour connaître les projets de création de PRE encore en instance pour l'année scolaire 2015-2016 et dresser un bilan des renforcements de PRE préexistants.

L'AGENCE FRANCE ENTREPRENEUR

Le président de la République a annoncé le 20 octobre le lancement de l'agence France entrepreneur dont l'objectif sera de **favoriser le développement économique dans les territoires les plus en difficulté**. **11,5 millions de Français** vivent dans des territoires économiquement fragiles : ce sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale. La clé du développement économique y passe plus qu'ailleurs par la capacité des entreprises à créer des emplois et à les pérenniser. Mais les entrepreneurs de ces territoires manquent aussi plus qu'ailleurs d'accompagnement.

OÙ EN EST-ON ?

Au terme d'une mission de plusieurs mois, ponctuée de rencontres avec les différents acteurs du développement économique, un rapport a établi les priorités et les missions de la future agence.

Ses priorités seront de :

- **favoriser les créations d'entreprises plus pérennes et créatrices d'emploi ;**
- **aider au développement des petites entreprises qui créent de l'emploi ;**
- **concentrer l'accompagnement vers les entrepreneurs des territoires fragiles.**

Pour atteindre ces objectifs, l'agence s'appuiera sur les réseaux d'accompagnement existants et les acteurs du développement économique, au premier rang desquels les régions. Elle sera une structure nationale légère, s'appuyant sur l'Agence pour la création d'entreprises (APCE).

Son conseil stratégique sera présidé par l'entrepreneur Mohed Altrad, et associera des entrepreneurs et des représentants des régions.

L'agence France entrepreneur mobilisera les moyens d'intervention de l'État et de la Caisse des dépôts (**60 millions d'euros**) ainsi que **50 millions d'euros** du programme d'investissement d'avenir. Elle organisera ses missions autour de 4 grands axes :

- **Informier** les entrepreneurs au plan national, et rendre visible les succès.
- **Piloter** l'action et les financements nationaux des acteurs de l'accompagnement à la création et au développement des entreprises, et constituer une enceinte de coordination stratégique avec les régions.
- **Innover** au profit des territoires fragiles pour créer un cadre plus favorable à l'initiative économique et favoriser le développement des TPE/PME.
- **Évaluer** les actions financées par l'agence de façon transparente et constituer un centre de ressources sur l'entrepreneuriat.

À VENIR

L'agence se déploiera progressivement à partir du mois de janvier 2016.

LA MOBILITÉ : PREMIÈRE EXPÉRIENCE À L'INTERNATIONAL POUR LES JEUNES DES QUARTIERS POPULAIRES

Le Ciec du 6 mars est venu rappeler l'importance de la mobilité européenne et internationale dans l'insertion sociale pour les jeunes. Qu'il s'agisse d'une formation, d'un temps d'études, d'un volontariat, d'un échange interculturel ou d'un stage, elle permet aux bénéficiaires d'élargir leurs perspectives, d'enrichir leur CV et leur réseau. Il faut néanmoins que toutes les opportunités offertes puissent être connues de tous en amont et que cette mobilité soit préparée et accompagnée.

OÙ EN EST-ON ?

Le comité permanent de la mobilité européenne et internationale, présidé par le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a porté l'accent sur la mise en œuvre d'une meilleure information et d'un accompagnement adapté pour les publics éloignés de la mobilité, habitant dans les quartiers prioritaires. Pour aider les jeunes à expérimenter un temps de vie à l'étranger, sans entrer dans une mobilité professionnelle ou de formation, un **appel à projets « Soutien à la mobilité et à la citoyenneté européenne des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville »**, commun au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et à l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV), a permis de financer 175 projets qui ont bénéficié à 1 721 jeunes. Le coût global de cette mesure s'élève à 510 000 euros.

SUR LE TERRAIN

Les séjours retenus durent en moyenne 7 jours. Ils ont pour moitié une destination européenne. Par exemple :

- les quais de la mémoire (Loire Atlantique) : financement de 2 séjours au ski à Cracovie en Pologne, du 18 au 25 décembre, à hauteur de 4 200 euros pour 6 filles et 6 garçons issus du QPV/ZSP de Bellevue Nantes ;
- l'accord (Loire-Atlantique) : financement d'un séjour culturel en Espagne à hauteur de 1 400 euros pour 4 jeunes garçons de Malakoff du 26 décembre au 2 janvier.

Pour en savoir plus : www.ancv.com

À VENIR

Des **référénts de la mobilité internationale** dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville vont être désignés par les préfets, dans le cadre des comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

La désignation et l'animation du réseau de ces référents seront une priorité pour 2016. Ce suivi permettra d'identifier les freins locaux à la mobilité européenne et internationale. Ils seront mis en lien avec les jeunes ambassadeurs qui seront désignés par tous les opérateurs de mobilité sur les territoires, l'information par les pairs constituant un canal de sensibilisation particulièrement efficace.

ASSURER UN SUIVI SOCIAL ET DE SANTÉ RENFORCÉ DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Répondre aux besoins de santé des habitants dans les quartiers prioritaires, en lien avec le suivi social, nécessite d'accroître l'offre de soins de proximité.

OÙ EN EST-ON ?

Les agences régionales de santé (ARS) ont approfondi leur diagnostic local sur l'offre de soins et les déterminants de santé des quartiers prioritaires.

SUR LE TERRAIN

L'ARS Île-de-France, qui a initié un projet régional visant à Réduire la Mortalité Infantile et périnatale (RéMI), centré prioritairement sur la Seine-Saint-Denis, vient de recevoir deux rapports de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et du Samu social. Ils montrent que 33 % des décès en périnatalité seraient possiblement ou probablement évitables. Les principales pistes de réflexion soulevées portent sur :

- une meilleure prévention des risques liés à l'obésité, au surpoids et aux difficultés sociales des femmes enceintes ;
- un repérage et une orientation précoces des femmes présentant des facteurs de risques vers des structures de soins adaptées ;
- une meilleure information des femmes à travers un travail d'éducation à la santé et d'aide à la compréhension des recommandations médicales ;
- une amélioration du partage d'informations entre professionnels de la ville et de l'hôpital.

À partir de ce constat, l'ARS Île-de-France lance 3 ateliers réunissant des professionnels et acteurs de la périnatalité en Seine-Saint-Denis, qui travailleront, de novembre 2015 à mars 2016, sur :

- le parcours de santé périnatale ;
- la prise en charge globale de la femme enceinte, pour augmenter son autonomie et prendre en compte des facteurs psychologiques, sociaux et environnementaux dans le suivi de sa grossesse ;
- l'organisation des soins autour des situations les plus complexes.

Pour augmenter l'offre de soins, le soutien aux structures de soins pluri-professionnelles (maisons de santé, centres de santé) a été engagé. **63 maisons de santé pluriprofessionnelles sont déjà en fonctionnement** dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Prévue par le Ciec du 6 mars et visant au **financement des investissements immobiliers des structures de premier recours** d'exercice coordonné, la convention entre le ministère chargé de la Ville et la Caisse des dépôts a été signée. Un premier recensement des projets a été effectué par les ARS, portant sur 25 QPV et 11 régions.

SUR LE TERRAIN

- Le quartier des Martinets à Montataire (Oise) a vu l'ouverture le 18 octobre 2015 d'une maison de santé pluri-professionnelle couplée à un centre de santé dentaire. La maison de santé accueillera 19 professionnels de santé dont 7 médecins généralistes et 4 infirmières. 2 emplois d'agents d'accueil ont été créés. Ce sont déjà 3 médecins généralistes supplémentaires qui se sont installés dans la maison de santé.
- Dans les quartiers Nord de Marseille, une nouvelle Maison régionale de la santé, a ouvert en juin 2015 dans le QPV du Vallon de Malpassé. Elle réunit 31 médecins spécialistes (dermatologues, pneumologues, cardiologues, psychiatres...) et 5 médecins généralistes. Elle a bénéficié d'un soutien de la Région à hauteur de 374 560 euros. Elle a été mise en œuvre avec l'appui de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Ville de Marseille.
- D'autres maisons de santé ont été ouvertes dans le quartier Saint-Louis de Marseille, dans celui de la Rocade Sud à Avignon et dans le quartier Noyer Renard d'Athis Mons.
- Des centres de santé ont vu le jour à Chalon-sur-Saône dans le quartier des Aubépins, à Clichy, Aubervilliers, Boissy Saint-Léger et Argenteuil.

À VENIR

De nombreux projets de maisons de santé ou de centres de santé sont en cours d'élaboration ou de finition.

Le projet de maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) des Mureaux, dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, est porté par 2 médecins libéraux, enseignants à l'UFR des sciences de la Santé de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette MSP pourrait être labellisée maison universitaire. Les professionnels concernés sont au nombre de 9 médecins généralistes, 1 diététicienne, 9 infirmières, 2 podologues, 1 psychologue. Le projet a fait l'objet d'un soutien financier de l'ARS pour un total de 79 282 euros. Les travaux devraient débuter prochainement. À son ouverture en 2017, la MSP sera éligible aux dispositifs des nouveaux modes de rémunération.





DE NOUVELLES MESURES
POUR AMPLIFIER
LE MOUVEMENT

LUTTER CONTRE LES SÉGRÉGATIONS

> DANS LE LOGEMENT

MODERNISER ET PILOTER LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION

Aujourd'hui, la politique d'attribution des logements sociaux est trop rigide, compartimentée, et ne se situe pas à la bonne échelle territoriale. Les règles et le cadre des attributions peuvent conduire à pérenniser des inégalités dans l'occupation du parc social entre les territoires. Le candidat locataire n'est pas acteur du processus d'attribution. Il subit l'application de règles mal connues et complexes. Il faut donc mieux piloter les attributions pour accroître la mixité à l'échelle des quartiers et des immeubles, et corriger les déséquilibres existants. Un cadre national ambitieux en matière de rééquilibrage social et respectueux des diversités territoriales, doit faire monter en responsabilité les intercommunalités en matière d'attribution.

POINT DE SITUATION

Une politique d'attribution intercommunale passe par une gestion mieux partagée de la demande de logement social. Les décrets prévus à cet effet par la loi Alur ont été publiés le 13 mai 2015. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'un programme local de l'habitat (PLH) doivent désormais créer **un outil de partage de la connaissance de la demande entre les différents partenaires**. Le décret précise les informations obligatoirement partagées, ainsi que celles qui doivent être disponibles pour le demandeur.

L'Union sociale pour l'habitat (USH) a engagé **un travail de qualification du parc social** pour caractériser l'occupation sociale des immeubles en fonction de critères simples, transparents et incontestables comme les revenus, le taux d'allocation APL ou le taux de personnes sans emploi. Des **dispositions législatives** seront nécessaires pour utiliser ces données afin de piloter les attributions de logements sociaux.

Depuis le 20 juin 2015, le ministère du Logement réunit régulièrement **10 EPCI volontaires** qui ont accepté d'être précurseurs, pour mettre en place une vraie gestion partagée de la demande et l'information des demandeurs, et pour créer, de manière anticipée et à titre expérimental, une nouvelle politique des attributions basée sur des critères communs et la mutualisation des contingents.

Une instruction va être adressée aux préfets pour indiquer les modalités de mise en œuvre des conférences intercommunales/interbailleurs et des conventions d'équilibre territorial prévues respectivement par la loi Alur et la loi Ville lorsqu'un EPCI est doté d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. Les conférences intercommunales constitueront les instances partenariales au sein desquelles communes, EPCI, État, bailleurs, réservataires et associations définiront la politique d'attribution.

À VENIR

Le projet de loi Égalité et Citoyenneté donnera aux intercommunalités **la responsabilité dans l'élaboration d'une politique d'attribution** en faveur de la mixité sociale sur leur territoire ; il définira un cadre national minimum qui :

- fixera des objectifs généraux de relogement aux ménages les plus pauvres, en faisant partager cet effort à tous les bailleurs sociaux ;
- conduira les intercommunalités à définir des objectifs de relogement des ménages pauvres en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, tout en donnant les moyens aux bailleurs sociaux de créer dans l'existant une offre de logement susceptible de les accueillir.

Le projet de loi, en cours de concertation, sera présenté en conseil des ministres en février 2016, pour un examen au Parlement au printemps.

REVOIR LA POLITIQUE DES LOYERS DANS LE PARC SOCIAL POUR DIVERSIFIER L'OCCUPATION DES IMMEUBLES

La politique actuelle des loyers contribue à une certaine concentration des inégalités. La fixation actuelle du loyer en fonction du financement d'origine constitue un facteur de rigidité, tant pour la gestion du parc social que pour la conduite d'une politique de mixité sociale. De plus, les logements à bas loyer destinés aux ménages aux ressources modestes ne se situent pas forcément dans les zones favorisées.

À VENIR

La nouvelle politique des loyers sera inscrite dans le projet de loi Égalité et Citoyenneté. Elle donnera davantage de souplesse et fera primer les objectifs de mixité sociale sur les questions de financement des logements, dans le respect des équilibres financiers globaux des bailleurs sociaux.

L'enjeu est de fixer aux bailleurs sociaux des objectifs de création d'une offre à très bas loyers, dans le parc existant, particulièrement dans les zones géographiques où cette offre fait défaut. Afin de garantir une recette locative globale constante pour ne pas déstabiliser les équilibres financiers des bailleurs sociaux, il leur sera donné la possibilité de déroger, dans une certaine mesure, aux plafonds de loyer des conventions dans d'autres logements.

Les bailleurs sociaux auront donc davantage de liberté pour fixer les loyers des logements sociaux, à condition :

- de répondre aux objectifs de mixité sociale que leur imposent la loi et les futures orientations des EPCI ;
- de rester sous les plafonds de loyers HLM ;
- que la réorganisation des loyers n'augmente pas globalement la masse des loyers plafonds déjà existante ;
- que le changement de loyer d'un logement s'effectue au moment de la relocation.

Ces obligations seront contrôlées par l'État et par l'Agence de contrôle du logement social (Ancols).

Cette réforme vient compléter celle des attributions prévue dans le projet de loi, qui renforcera les obligations sociales et de répartition territoriale des attributions de logements sociaux.

CONSTRUIRE DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LES COMMUNES DÉFAILLANTES ET RECONSTRUIRE HORS DES QUARTIERS

Le Gouvernement souhaite une **meilleure répartition du parc social sur les territoires** : il faut produire davantage de logements sociaux dans les communes déficitaires au titre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU), a fortiori dans les communes carencées, et favoriser la production de logements en accession sociale, en locatif intermédiaire ou libre dans les quartiers déjà fortement pourvus en logements sociaux.

POINT DE SITUATION

La **Délégation interministérielle à la mixité sociale dans l'habitat** a été créée le 15 avril 2015. Elle a pour mission de faire émerger les projets et d'appuyer les préfets dans la mise en oeuvre de l'ensemble des outils que leur confère la loi dans les communes carencées : préemption, reprise des permis, mobilisation du contingent municipal.

Une instruction a été envoyée aux préfets le 30 juin dernier. Elle a pour objectif de **faciliter la production de logements sociaux dans les communes déficitaires**, afin de favoriser la mixité sociale. Le délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat, Thierry Repentin, assure la coordination et l'animation interministérielle de cette politique (Logement, Ville, Intérieur, Finances) et favorise l'émergence des projets aux côtés des préfets.

Pour les communes déficitaires en logements sociaux mais qui respectent leur plan de rattrapage (**communes non carencées**), le plan départemental doit décrire les actions envisagées par les communes et prioriser géographiquement la programmation des opérations de logements sociaux, y compris, le cas échéant, pour la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

Pour les communes déficitaires en logements sociaux et qui ne respectent pas leur plan de rattrapage (**communes carencées**), l'instruction demande que, dans la mesure du possible, la concertation et le travail en commun avec les collectivités territoriales, puissent aboutir à la mise en place de **contrats de mixité sociale**. Ces contrats devront préciser les moyens que la commune s'engage à mobiliser pour atteindre ses objectifs, et notamment la liste des outils et des actions à déployer : modifications des documents d'urbanisme, actions menées par la commune dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain par le préfet ou son (ses) délégué(e)s, intervention d'un établissement public foncier (EPF) menée en application d'une convention conclue avec la commune. Les préfets doivent proposer à chacune des communes carencées de signer avec l'État ce contrat d'ici la fin de l'année 2015. Si la commune refuse de signer le contrat de mixité sociale, des moyens coercitifs seront mis en oeuvre pour faire émerger des opérations.

À ce jour, les deux tiers des maires concernés se sont engagés dans cette démarche. La liste des communes carencées est publiée sur le site du ministère du Logement et actualisée lors des éventuelles modifications.

SUR LE TERRAIN

- Plusieurs préemptions ont été réalisées depuis le Ciec, par exemple : à Vence (06), pour la réalisation de 55 logements (dont 21 sociaux) ou à Agde (34) pour la réalisation de 30 logements sociaux. Autres villes concernées : Barberaz (73), Neuilly-sur-Seine (92), Saint-Maur-des Fossés (94), Ormesson-sur-Marne (94) ou encore Périgny-sur-Yerres (94).
- Un permis a été délivré par le préfet à Menton (06) en juin 2015 pour la réalisation de logements.
- Une participation financière a été imposée par le préfet à la commune de Grasse (06) pour la réalisation de 17 logements sociaux en mai 2015.
- Des logements vacants dans le parc privé ont été mobilisés pour loger des familles éligibles au logement social, comme par exemple 21 logements à Saint-Maur-des-Fossés.

À VENIR

Pour aller plus loin, afin de renforcer l'efficacité de la loi SRU, tant sur les obligations en matière de production que sur la procédure de carence, des dispositions législatives seront proposées dans le cadre du projet de loi Égalité et Citoyenneté.

En parallèle, **les préfets de départements se substitueront aux maires ne respectant pas leurs obligations au regard de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain** (dite loi SRU). Une première liste de 36 communes carencées ayant refusé de signer un plan de mixité sociale, et dans lesquelles l'État va se substituer aux maires, figure ci-dessous.

Dans ces communes, le préfet :

- préemptera des terrains et des logements ;
- délivrera des permis de construire en lieu et place des maires ;
- mobilisera des logements vacants dans le parc privé.

Liste des communes carencées en logements sociaux

Aquitaine

- Le Pian-Médoc (33)

Île-de-France

- Gournay-sur-Marne (93)
- Maisons-Laffitte (78)
- Montlignon (95)
- Neuilly-sur-Seine (92)
- Ormesson-sur-Marne (94)
- Périgny-sur-Yerres (94)
- Saint-Maur-des-Fossés (94)
- Yerres (91)

Languedoc-Roussillon

- Canet-en-Roussillon (66)
- Les Angles (66)
- Saint-Georges-d'Orques (34)
- Saint-Privat-des-Vieux (30)
- Villeneuve-lès-Béziers (34)

Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Carqueiranne (83)
- Carry-le-Rouet (13)
- Contes (06)
- Eguilles (13)
- Fréjus (83)
- Gémenos (13)
- La Crau (83)
- Le Cannet (06)
- Le Castellet (83)
- Les Pennes-Mirabeau (13)
- Lorgues (83)
- Mimet (13)
- Pégomas (06)
- Pernes-les-Fontaines (84)
- Plan-de-Cuques (13)
- Saint-Saturnin-lès-Avignon (84)
- Solliès-Toucas (83)

Rhône-Alpes

- Charbonnières-les-Bains (69)
- Chazay-d'Azergues (69)
- Collonges-sous-Salève (74)
- Reyrieux (01)
- Saint-Jorioz (74)

Liste émanant d'une analyse fine de la situation de chacune des communes carencées, tenant compte des contraintes objectives et des efforts réalisés.

Une seconde liste sera publiée au premier semestre 2016.

ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

Le renouvellement urbain est un outil majeur de la transformation du cadre de vie des quartiers défavorisés. Le NPNRU permettra la réalisation de 20 milliards d'euros de travaux dans 200 quartiers d'intérêt national et 250 quartiers d'intérêt régional.

POINT DE SITUATION

Afin d'avancer de deux ans les démolitions-reconstructions prévues dans le cadre du NPNRU, une convention de pré-financement avec la Caisse des dépôts, d'un montant maximal de 1 milliard d'euros, sera examinée par le conseil d'administration de l'Agence pour la rénovation urbaine (Anru), d'ici à la fin de l'année 2015.

Le règlement général de l'Anru pour la mise en œuvre du NPNRU a été approuvé par arrêté interministériel du 7 août 2015. Il permet de conditionner et de moduler les aides de l'Anru en fonction de la qualité et de l'ambition des projets, en prenant en compte leur impact global : urbain, économique, social et environnemental.

SUR LE TERRAIN

Un premier protocole de préfiguration a déjà été signé par l'Anru avec le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Rennes Métropole, la ville de Rennes et la Caisse des dépôts, le 20 avril 2015.

À VENIR

Les outils sont désormais en place pour démarrer, dès le début de l'année 2016, les premières opérations du NPNRU. De nombreux protocoles de préfiguration sont en cours.

LUTTER CONTRE LES SÉGRÉGATIONS

> AU COLLÈGE

POINT DE SITUATION

Pour veiller à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements, le code de l'Éducation prévoit dorénavant que « lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l'intérieur d'un même périmètre de transports urbains ». Engagée sur le fondement de la circulaire du 7 janvier 2015 « relative à l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré », **la définition de secteurs communs à plusieurs collèges**, avec les collectivités territoriales volontaires, peut permettre une véritable avancée en globalisant la répartition d'un ensemble d'élèves entre plusieurs collèges.

La phase de repérage des territoires pilotes entre les académies et les collectivités départementales sera achevée début novembre.

Les territoires pilotes doivent répondre aux critères suivants :

- un ensemble de collèges, pas trop nombreux, entre lesquels pourrait s'exercer le choix des familles ;
- un « territoire » avec une échelle de distance/temps qui rend réaliste le déplacement des élèves ;
- un ensemble de collèges significativement ségrégués entre eux.

À VENIR

D'ici la fin 2015, cette démarche sera déployée sur un minimum de 10 territoires pilotes. Les académies et les collectivités finaliseront le dispositif adapté à leur territoire en concertation avec la communauté éducative, les parents d'élèves et les habitants concernés, avec l'objectif que les décisions opérationnelles puissent intervenir au premier trimestre 2016 pour être effectives à la rentrée 2016.

Afin de permettre la diffusion ultérieure des bonnes pratiques issues des territoires pilotes, un accompagnement scientifique de la démarche sera mis en œuvre. Il permettra de faire travailler ensemble des chercheurs aux profils divers. Cet accompagnement sera ainsi déployé à 2 niveaux :

- un niveau opérationnel, coordonné par le ministère ;
- un niveau d'évaluation globale qui sera conduite par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco).

Les départements volontaires disposeront ainsi d'un appui scientifique de grande qualité et d'une mobilisation académique et nationale garantissant une démarche fondée sur l'initiative locale et l'approche globale entre partenaires.

LUTTER CONTRE LES SÉGRÉGATIONS

> PAR LA CULTURE

FAVORISER LA RECONNAISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DES CULTURES URBAINES

En lançant les Assises de la jeune création en avril 2015, la ministre de la Culture et de la Communication avait pour ambition de faire émerger les mesures pouvant permettre une meilleure reconnaissance et une meilleure valorisation de toutes les esthétiques afin que la scène artistique française rende mieux compte de la richesse et de la diversité de la société.

C'est le cas des cultures urbaines et du hip-hop qui, bien que présents depuis plus de trente ans en France, demeurent pour partie en marge des institutions culturelles, alors même qu'ils constituent une part importante des pratiques culturelles des jeunes.

Le ministère de la Culture et de la Communication souhaite ainsi mieux accompagner les acteurs des cultures urbaines et reconnaître leur place entière dans les politiques culturelles.

Plusieurs actions ont ainsi d'ores et déjà été lancées par le ministère, notamment lors de la conclusion des Assises, le 10 juin 2015 :

- **la création d'un diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de danse hip-hop.** Cette mesure très précise doit permettre la professionnalisation des danseurs dans le domaine des esthétiques de danse hip-hop ;
- **le soutien à la réalisation d'œuvres réalisées par des artistes de street-art** dans le cadre de la commande publique à travers toute la France en 2015 et 2016 ;

le soutien au développement du « Buzz Booster », dispositif dédié au repérage de jeunes talents du rap et à son articulation avec les dispositifs de professionnalisation soutenus par le ministère de la Culture et de la Communication tel que le FAIR.

Dans la continuité de cette démarche d'accompagnement et de reconnaissance du mouvement des cultures urbaines, de ses pratiques culturelles et de sa création artistique, le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, soutiendront au printemps 2016 **la création d'un grand évènement national annuel dédié aux cultures urbaines et au hip-hop**.

Développé sur un temps relativement court d'une dizaine de jours, cet événement fédérera de nombreuses initiatives développées par les acteurs des cultures urbaines, professionnels ou amateurs, sur l'ensemble du territoire national. Des événements « phares » seront accueillis dans plusieurs grandes villes de France. L'ensemble des disciplines artistiques sera mis en lumière à cette occasion : musique, danse, arts visuels et graphiques, mode, littérature, etc.

Cette grande manifestation se fixe pour objectif de donner une visibilité et une reconnaissance nationales aux cultures urbaines et au hip-hop auprès de tous les publics et dans tous les territoires.

METTRE LE RÉSEAU DES CONSERVATOIRES AU CŒUR DE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION ARTISTIQUES POUR TOUS LES JEUNES

Les conservatoires offrent depuis plusieurs décennies une formation et une éducation artistiques de qualité, pour les amateurs, les artistes et les interprètes de demain. Ce sont 300 000 élèves qui sont tous les ans inscrits en musique, théâtre et danse dans les 450 conservatoires classés par l'État.

La volonté du ministère de la Culture et de la Communication est de remettre les conservatoires au cœur de la politique de démocratisation culturelle et d'éducation artistique et culturelle à laquelle l'enseignement artistique spécialisé participe pleinement.

À partir de 2016, le ministère va redéfinir ses modalités d'intervention auprès des conservatoires et mobiliser des financements nouveaux (13,5 millions d'euros soit +8 millions d'euros au PLF 2016), outre les crédits d'éducation artistique et culturelle dont les conservatoires bénéficient déjà (environ 2 millions d'euros / an).

Cette nouvelle politique doit permettre d'accueillir plus de jeunes, d'origines sociales plus diverses notamment en élargissant les disciplines et les esthétiques et en poursuivant la modernisation des pédagogies, pour que les conservatoires soient toujours plus accessibles. Le ministère de la Culture et de la Communication conditionnera son aide à la modulation des tarifs.

L'enjeu est également d'assurer une meilleure couverture territoriale, en particulier dans les quartiers prioritaires. Le « plan conservatoires » permettra d'accompagner les conservatoires dont le projet comporte un volet ambitieux en faveur de la jeunesse, de la diversité artistique et culturelle, de l'irrigation culturelle des territoires et du développement des pratiques collectives.

L'année 2016 sera aussi l'occasion d'expérimenter **une aide nouvelle en faveur des familles les plus**

modestes pour les aider à emprunter ou à acquérir un instrument de musique pour leurs enfants, cette dépense pouvant constituer un frein à l'entrée au conservatoire.

Cette nouvelle politique en faveur des conservatoires s'inscrit en complément de dispositifs de pratiques artistiques collectives dans les quartiers prioritaires, comme celui développé en musique par l'association « Orchestre à l'École » ou encore le programme Demos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale). Ce programme, mis en œuvre depuis 2012 par La Philharmonie de Paris-Cité de la musique, vise à favoriser l'accès à la pratique musicale en orchestre pour des enfants résidant notamment dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales éloignées des lieux de pratique. D'ici 2018, ce sont ainsi 30 orchestres dans 30 territoires prioritaires qui seront déployés : 3 000 jeunes pourront ainsi apprendre et pratiquer la musique classique.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Constitution « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». La loi a fait de la discrimination un délit : le code pénal (article 225-1) liste les 20 critères de discrimination – le dernier critère, lié au lieu de résidence, ayant été introduit par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

La mise en place de l'action de groupe par le projet de loi « Justice du XXI^e siècle » renforcera encore les possibilités d'agir des citoyens face aux pratiques discriminatoires. 3 nouvelles mesures sont décidées aujourd'hui.

UNE CAMPAGNE NATIONALE DE TESTING SUR LES DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE ET DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Dès fin 2015, une campagne de testing à l'embauche à grande échelle sera lancée. Un échantillon d'entreprises de plus de 1 000 salariés sera testé sur un nombre significatif d'offres d'emploi qu'elles publient, en veillant à ce qu'elles relèvent de métiers et de secteurs variés.

Cette campagne se déroulera au premier semestre 2016 et la synthèse des résultats fera l'objet d'une publication mi-2016. Un dialogue sera engagé par le Gouvernement avec chacune des entreprises testées pour en tirer les enseignements.

OUVRIR LES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

Chacune des 75 écoles qui préparent à l'accès à la fonction publique devra proposer **un programme de renouvellement des origines sociales de ses élèves** d'ici le 30 juin 2016, pour une mise en œuvre progressive à la rentrée 2016. Ce programme s'appuiera sur un diagnostic portant sur l'origine socio-économique des élèves et fixera un objectif de diversification de recrutement.

Ce programme, dont les échéances de mise en œuvre seront fixées pour l'année 2016, sera élaboré en cohérence avec les axes de la politique « diversité » conduite par son ministère de tutelle.

Il devra s'appuyer sur diverses modalités :

- le développement de l'apprentissage, par l'accueil d'apprentis au sein de l'école, la mise en place d'un cursus de formation par la voie de l'apprentissage, la création d'une licence d'administration publique ouverte à l'apprentissage, lorsqu'elle n'existe pas déjà dans les instituts de préparation à l'administration générale (IPAG), afin de renouveler les viviers de candidats aux classes préparatoires intégrées et aux concours de la fonction publique ;
- la mobilisation du dispositif des classes préparatoires intégrées (CPI), avec pour objectif l'augmentation du nombre d'élèves accueillis, la multiplication des sites géographiquement délocalisés autour d'une CPI pivot, le renouveau et l'accroissement des partenariats avec les universités ;
- toute autre modalité qui sera proposée par les écoles.

Ce programme intégrera les actions engagées relatives à la formation des jurys des concours d'entrée et la pluralité et la diversité de la composition des jurys de recrutement. Il prendra en compte les dé-

cisions prises suite à la remise des conclusions de la mission confiée à l'enseignant-chercheur Yannick L'horty au printemps 2016. Cette mission, dont les résultats seront rendus publics, porte sur l'évaluation des procédures d'accès à la fonction publique et sur une campagne de testing lancée en novembre sur les recrutements dans la fonction publique.

Par ailleurs, lors de son prochain renouvellement, le contrat d'objectifs et de performance de chaque école comportera un objectif de contribution aux enjeux de prévention et de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, assorti d'indicateurs chiffrés.

Une personnalité qualifiée coordonnera la mise en oeuvre du programme d'actions des écoles jusqu'à fin juin 2016, en liaison étroite avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et en association avec les ministères et institutions de tutelle.

Une conférence des écoles de service public sera réunie chaque semestre, la première se tiendra en septembre 2016. Elle sera organisée par la DGAFP avec les ministères et institutions de tutelle des écoles, pour suivre la mise en oeuvre et évaluer les résultats atteints.

ACCOMPAGNER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentées dans notre système d'enseignement supérieur. Au-delà des actions déjà engagées depuis 2012 pour réduire les inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur, les mesures d'accompagnement pour préparer la poursuite d'études, en particulier pour les élèves issus des milieux modestes, seront renforcées.

Des parcours d'excellence vers l'enseignement supérieur seront mis en place pour les collégiens de Réseau d'éducation prioritaire (REP+) et les lycéens professionnels. Sur la base de l'expérience réussie du dispositif PEI (Programme d'études intégrées) initié par Sciences Po Lille et porté maintenant par le réseau des Instituts d'études politiques (IEP), un cahier des charges national sera établi pour permettre la mise en place, à partir de la rentrée 2016 et dans les **350 collèges REP+**, de parcours d'excellence conduisant des collégiens de 3^e volontaires à préparer leurs poursuites d'études et l'accès à l'enseignement supérieur.

À l'initiative des académies, des partenariats expérimentaux seront constitués entre collèges REP+ et établissements d'enseignement supérieur. Ils permettront de préparer les élèves volontaires de 3^e à la poursuite d'études en travaillant sur l'information, les méthodes, les connaissances. L'accès à l'enseignement supérieur doit ainsi constituer une ambition légitime, préparée et motivée. Les partenariats expérimentaux permettront de mobiliser des enseignants volontaires, des associations et des étudiants, notamment dans le cadre d'engagements en service civique, de la césure ou de bénévolat. Cet engagement individuel et solidaire des étudiants pourra être valorisé dans leurs parcours d'études.

L'accompagnement mis en place pourra être étendu à des élèves souhaitant construire un parcours en enseignement professionnel, en partenariat avec les branches professionnelles.

Un délégué ministériel aux parcours d'excellence sera désigné pour conduire les partenariats autour de cette démarche avec les établissements scolaires, les établissements d'enseignement supérieur, les grandes associations partenaires du ministère, les collectivités territoriales, ou encore les branches professionnelles. Il suivra la mise en oeuvre des expérimentations qui seront engagées à la rentrée 2016, en vue d'une généralisation dans les 350 collèges REP+ d'ici à la rentrée 2017.

FACILITER LES RELATIONS ENTRE LES FORCES DE SÉCURITÉ ET LE PUBLIC LORS DES INTERVENTIONS DE POLICE

PASSER DE L'EXPÉRIMENTATION À LA DOTATION DE DROIT COMMUN EN MATIÈRE DE CAMÉRAS-PIÉTONS ET PRÉVOIR UNE BASE LÉGISLATIVE POUR ENCADRER LEUR EMPLOI ET LA CONSERVATION DES IMAGES

Les progrès réalisés en matière de communication opérationnelle des forces de police sur leurs interventions, notamment par le recours croissant aux réseaux sociaux, ou aux dispositifs partenariaux des zones de sécurité prioritaires, facilitent la compréhension de leur action par la population.

Lancée en avril 2013, en même temps que d'autres mesures visant à faciliter les relations entre la police et la population (fin du caractère systématique des palpations de sécurité, révision du code de déontologie, accès direct des citoyens aux corps d'inspection, port apparent du matricule), **l'expérimentation du port des caméras-piétons est un succès reconnu par tous.**

Dans un contexte de violences croissantes commises à l'encontre des agents publics, le recours à l'enregistrement vidéo et sonore objective les faits en cas de recours à la coercition proportionnée. Il joue un rôle dissuasif dans la montée des tensions et aide dans de nombreux cas à prévenir le passage à l'acte violent. Il facilite la gestion des interventions.

Le recours expérimental aux caméras-piétons a été développé en France : 961 dans la police et 573 dans la gendarmerie à ce jour. Il s'agit désormais de **faire de la caméra-piéton un équipement de droit commun des patrouilles et unités de police et de gendarmerie en intervention opérationnelle.** Un statut législatif sera déterminé afin d'encadrer les conditions d'usage des caméras-piétons et les conditions de traitement des vidéos. Afin de garantir les droits individuels en matière de captation et de conservation, les dispositions nécessaires seront intégrées au projet de loi Égalité et Citoyenneté.

PRÉVENIR LA RADICALISATION

Le Gouvernement dispose désormais d'un arsenal juridique renouvelé pour lutter contre le phénomène de radicalisation violente. Il faut le compléter par **une action globale de prévention** impliquant l'ensemble des institutions investies dans le champ des politiques sociales.

Les mesures suivantes ont été décidées dans cette perspective :

Dans le domaine de la formation

- Systématiser les modules de prévention de la radicalisation dans les formations initiales et continues offertes par les écoles du service public, sur la base d'un cahier des charges unique (grandes écoles, Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, Instituts régionaux d'administration...).
- Construire un partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour étendre ce dispositif aux collectivités territoriales et aux acteurs de la politique de la ville.
- Améliorer la formation des travailleurs sociaux et des bénévoles à la transmission des valeurs républicaines et à la prévention des dérives radicales conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social.

En matière de pilotage et de gouvernance

- Mettre la prévention de la radicalisation à l'ordre du jour des prochains comités de pilotage des contrats de ville et des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Associer les délégués du préfet à la prévention de la radicalisation ; ils ont vocation à assurer un rôle d'interface entre les cellules de suivi préventives des préfets et le niveau local afin en particulier de favoriser une plus grande articulation avec les actions menées dans le cadre des contrats de ville.

Le Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG CIPD) devient **Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation** (SG CIPD-R).

Vers les associations

- Soutenir les initiatives associatives visant à mieux faire connaître le phénomène (séminaires, rencontres...).
- Mettre en place un accompagnement renforcé pour les associations qui seraient confrontées à des difficultés liées à la radicalisation de certains de leurs dirigeants, professionnels et/ou adhérents.

En direction des familles

- Mettre en place des actions de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles directement concernées (sensibilisation, aide à la parentalité, prévention par les pairs).
- Mobiliser les Caisses d'allocations familiales (Caf) dans la lutte contre la radicalisation (formation des agents, mise en place d'actions de prévention).
- Mobiliser les réseaux associatifs nationaux (constitution d'un groupe de référence national réunissant les fédérations d'associations et d'organismes intervenant auprès des parents et des enfants pour sensibiliser, recenser et diffuser les bonnes pratiques).

Dans le domaine des droits des femmes

- Renforcer la sensibilisation et la formation des réseaux Droits des femmes.
- Soutenir les projets innovants en matière d'insertion et d'accès aux droits des femmes dans les territoires.

NOMMER DES DÉLÉGUÉS DU GOUVERNEMENT SUR 10 SITES PILOTES

ALLER PLUS LOIN, PLUS VITE, PLUS FORT

2016 sera la première année de mise en œuvre pleine des contrats de ville. Leur ambition est de rénover l'action publique dans les quartiers, pour qu'elle soit partenariale, cohérente, efficace. Les habitants attendent qu'elle produise des résultats dans leur quotidien. Dans les 1 500 quartiers de la politique de la ville, l'acuité des difficultés sociales, économiques et sécuritaires, et l'urgence qui s'attache à les résoudre, conduisent à expérimenter une nouvelle méthode de travail, pour obtenir plus rapidement et durablement des résultats visibles et tangibles pour les habitants.

EXPÉRIMENTER UNE NOUVELLE MÉTHODE DE TRAVAIL LOCAL

La réforme de la politique de la ville se construit depuis 2012 dans une démarche partenariale et expérimentale. En 2016, une dizaine de sites expérimenteront, dans le cadre du contrat de ville, une autre manière de construire et de faire l'action publique, pour lui donner davantage de sens et de souffle. L'objectif est de mieux cibler les priorités d'intervention, faire émerger et d'accompagner les démarches innovantes, valoriser toutes les compétences locales et redonner toute leur place aux forces vives (acteurs économiques, associatifs et habitants).

Une task force sera constituée par le préfet, en lien avec le maire et le président de l'intercommunalité. Elle interviendra sur des projets spécifiques à l'échelle d'un quartier, identifiés localement comme prioritaires, et pour lesquels des résultats seront attendus dans un calendrier accéléré. Elle mobilisera, à cet effet, des moyens d'intervention dédiés. À chaque étape du processus, les habitants du quartier seront associés.

La responsabilité du pilotage opérationnel au quotidien des interventions et des projets de la *task force* sera confiée à un **Délégué du Gouvernement** rattaché au préfet, en liaison avec les collectivités territoriales concernées, et chargé de :

1. **coordonner l'action des services de l'État et de ses opérateurs**, pour véritablement territorialiser la mobilisation du droit commun et des crédits spécifiques de la politique de la ville à l'échelle du quartier concerné, c'est-à-dire à un niveau infra-communal ;
2. **apporter un appui et une expertise aux collectivités territoriales et à leurs groupements**, pour faciliter la mobilisation de leurs moyens propres d'intervention et contribuer à la réalisation des projets ;
3. **organiser le dialogue avec les habitants et la co-construction de l'action publique**, en s'appuyant sur les conseils citoyens ainsi que, le cas échéant, sur les maisons du projet dans le cadre des opérations de renouvellement urbain du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ;
4. **promouvoir des pratiques innovantes**, en s'appuyant notamment sur une équipe de ressources pluridisciplinaire (architectes, urbanistes, économistes, experts de la santé, de la sécurité, ...) ;
5. **coordonner au plus près**, optimiser et veiller au respect des calendriers des projets.

Cette expérimentation sera suivie au niveau national par une personnalité missionnée par le Premier ministre, en lien avec le Conseil national des villes et l'Observatoire national de la politique de la ville. Elle s'appuiera sur les services du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Une feuille de route, avec la liste des territoires retenus et les noms des personnalités missionnées, sera remise avant la fin de l'année. Un premier bilan national sera réalisé d'ici un an.

D'ores et déjà, 3 sites se lanceront dans l'expérimentation à Trappes (Yvelines) / Quartier des Merisiers-Plaine de Neauphle, à Mulhouse-Illzach (Haut-Rhin) / Quartier intercommunal Drouot-Jonquilles et à Avignon (Vaucluse) / Quartier Monclar-Rocade Sud.





UN NOUVEAU CONSEIL NATIONAL DES VILLES

UN NOUVEAU CONSEIL NATIONAL DES VILLES

UNE INSTANCE NATIONALE

PLACÉE
AUPRÈS DU
PREMIER
MINISTRE

UN LIEU INDÉPENDANT DE
RÉFLEXION, CONCERTATION,
PROPOSITION,
EXPÉRIMENTATION ET
INTERPELLATION

64 MEMBRES
RÉPARTIS
EN 4 COLLÈGES

CONSULTÉE SUR
LES PROJETS DE LOI
QUI CONCERNENT
DIRECTEMENT
LA POLITIQUE DE LA VILLE

Au travers de ses propositions, avis ou recommandations, le CNV concourt à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville tant dans les domaines de l'habitat que du cadre de vie, de l'éducation, de la santé ou encore de la prévention de la délinquance.

Depuis 2015, il est aussi chargé du suivi des mesures prises en matière de lutte contre les discriminations.

UN **RELAIS** ENTRE LES **HABITANTS** DES QUARTIERS, LES **ÉLUS**, LES **ACTEURS DE TERRAIN**, LES **RESPONSABLES DES POLITIQUES PUBLIQUES** – AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX – ET LE **GOVERNEMENT**



Le décret n°2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la Ville a redéfini le rôle et le fonctionnement du CNV.

CE QUI CHANGE
EN 2015

UN **NOUVEAU**
COLLÈGE
DE REPRÉSENTANTS
DES HABITANTS

UNE **NOUVELLE ATTRIBUTION**
EN MATIÈRE DE
LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS

UN **ACCENT ACCRU**
SUR LA **THÉMATIQUE**
DU **DÉVELOPPEMENT**
ÉCONOMIQUE

UNE **ASSISE**
SCIENTIFIQUE
CONFORTÉE

Le CNV sera associé à la détermination du programme d'études de l'Observatoire national de la politique de la ville.

COMPOSITION

Le Conseil national des villes – présidé par le Premier ministre ou par le ministre en charge de la politique de la ville – compte **16 membres par collège**.

Ses deux vice-présidents sont désignés par le Premier ministre parmi les représentants des élus. Ils président un bureau composé de 8 membres (2 par collège), qui se réunit une fois par mois.

PORTRAIT-TYPE D'UN COLLÈGE DE REPRÉSENTANTS

➤ **16**
MEMBRES

➤ **MANDAT DE
3 ANS
RENOUVELABLE
UNE FOIS**

➤ **PARITÉ**

➤ **DIVERSITÉ
GÉOGRAPHIQUE,
POLITIQUE,
PROFESSIONNELLE...**



COLLÈGE DES
HABITANTS



COLLÈGE DES
ÉLUS



COLLÈGE DES
ACTEURS
ÉCONOMIQUES
& ASSOCIATIFS



COLLÈGE DES
PERSONNALITÉS
QUALIFIÉES

COLLÈGE « ÉLUS »

- **Valérie Létard, vice-présidente (sénatrice du Nord, présidente de Valenciennes Métropole)**
- **Olivier Klein, vice-président (maire de Clichy-sous-Bois)**
- Soraya Ammouche-Milhiet (maire adjointe de La Rochelle)
- Catherine Arenou (maire de Chanteloup-les-Vignes, vice-présidente du conseil départemental des Yvelines)
- Jacques Auzou (maire de Boulazac, président du Grand Périgueux)
- Chafik Hbila (maire-adjoint de Lorient)
- Michel Heinrich (maire d'Épinal, président de la communauté d'agglomération d'Épinal)
- Cécile Helle (maire d'Avignon)
- Hubert Julien-Lafferrère (maire du 9^{ème} arrondissement de Lyon)
- Marie-Odile Novelli (vice-présidente du conseil régional de Rhône-Alpes, conseillère municipale de Meylan)
- Jean Rottner (maire de Mulhouse)
- Karine Traval-Michelet (maire de Colomiers)

Ont été désignés par le Sénat :

- Dominique Estrosi-Sassone (sénatrice des Alpes Maritimes)
- Franck Montaugé (maire d'Auch, Sénateur du Gers)

Ont été désignés par l'Assemblée nationale :

- Monique Orphé (députée de 6^{ème} circonscription de La Réunion)
- Bernard Gérard (maire de Marcq-en-Baroeul, député de la 9^{ème} circonscription du Nord)

COLLÈGE « PERSONNALITÉS QUALIFIÉES »

- Salah Amokrane, TactiKollectif
- Frédéric Bardeau, Simplon.co
- Audrey Bricchet, Anaré
- Anne Charpy, Voisins malins
- Naïma Charaï, ex-présidente de l'Acse
- Alain Chouraqui, Camp des Mille
- Mathieu Cornieti, Impact Partenaires
- Samira Djouadi, Fondation TFI
- Saïd Hammouche, Mozaïk RH
- Mémona Hintermann-Affejée, journaliste
- Latifa Ibn Ziaten, association Imad pour la Jeunesse et la Paix
- Laurence Lascary, De l'autre côté du périph'
- Sarah Ourahmoune, Boxeuse (sélectionnée olympique)
- Christophe Paris, Association de la fondation étudiante pour la Ville
- Christophe Robert, Fondation Abbé Pierre
- Roger Vicot, Forum français pour la sécurité urbaine

COLLÈGE « ACTEURS ÉCONOMIQUES & SOCIAUX »

- Vincent Baholet, Fondation agir contre l'exclusion (Face)
- Clotilde Breaud, Comité national de liaison des régies de quartiers (CNLRQ)
- Emmanuel Bertin, Réseau Amadeus
- Patricia Charrier-Izel, IMS-Entreprendre pour la Cité
- Florence Emmanuelli, Club régionaux d'entreprises partenaires de l'Insertione (Crep)
- Maïté Errecart, Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)
- Joël Fourny, Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)
- Khalid Ida-Ali, Réseau des professionnels de la politique de la ville (IRDSU)
- Géraldine Lacroix, Caisse des dépôts (CDC)
- Daniel Lenoir, Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)
- Laetitia Nonone, Coordination nationale « Pas Sans Nous »
- Agnès Parmentier, Chambre de commerce et de l'industrie (CCI)
- Raynald Rimbault, Nos quartiers ont des Talents (NQT)
- Denis Souillard, Centre de ressources pour la politique de la ville de Guyane
- Jean-Alain Steinfeld, Union sociale pour l'habitat (USH)
- Martine Wadier, Fédération nationale des centres sociaux (FNCS)

COLLÈGE « HABITANTS »

- Nadir Adrar, Conseil citoyen du Quartier Cœur de Village - Sarcelles (95)
- Rachid Boussad, Conseil citoyen, Quartiers Ouest - Roubaix (59)
- Fabienne Ferté, Conseil citoyen, Quartier Sainte-Foy la Grande-Pineuilh - Sainte-Foy La Grande (33)
- Lydie Gisquet, Conseil citoyen Quartier des Hautes Mardelles - Brunoy (91)
- Illham Gréfi, Conseil citoyen Bellefontaine-Milan, quartier Grand Mirail - Toulouse (31)
- Djamilia Haddou, Quartiers des États-Unis, Langlet Santy - Lyon (69)
- Christine Herichi, Conseil citoyen Château-Mahaudières - Rezé (44)
- Ahmed Imzil, Quartier du Belle Beille - Trélazé (49)
- Kévin Kamba, Quartier Hautes Roches - Pierre Bénite (69)
- Rachid Khaddouchi, Quartier de la Mosson - Montpellier (34)
- Isma Kharfi, Quartier Hautes Roches - Pierre Bénite (69)
- Micheline Mounet, Quartier Les Courtilles - Gennevilliers (92)
- Thierry Thouvenin, Cité des Musiciens - Bagneux (92)
- Ramata Woné, Conseil citoyen Quartier Libermann - Illkirch-Graffenstaden (67)
- Hakim Yazidi, Conseil citoyen du 11/12^{ème} - Marseille (13)
- Mouamir Zakaria, Quartier du Clos-du-Roy - Vierzon (18)





« SUR LE TERRAIN »
LES MUREAUX / YVELINES

LES MUREAUX : UN SITE HISTORIQUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

- 2 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

NOUVELLE GÉOGRAPHIE

Quartier Prioritaire

ANCIENNE GÉOGRAPHIE

Quartier ZUS

Quartier CUCS



- 42,3 % de la population en QPV soit 14 300 habitants

À noter : Le quartier « cinq quartiers » illustre le processus de convergence des géographies prioritaires relevant des différents ministères engagé par le Gouvernement. Il bénéficiera en effet du soutien de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ; il a également été reconnu comme zone de sécurité prioritaire (ZSP) et voit ses établissements scolaires dotés de moyens renforcés au titre du dispositif REP / REP+.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Un projet de renovation urbaine ambitieux...

- 416 millions d'euros dont 104,28 millions d'euros financés par l'Anru
- Un double objectif : diversification de l'habitat et développement économique

Repère : 427 millions d'euros investis par l'Anru pour la rénovation urbaine dans tout le département.

Aujourd'hui achevé à 80 % (dont la restructuration du centre commercial des Bougimonts), le projet de rénovation urbaine (PRU) a produit des effets visibles en termes de mixité sociale et de restructuration, en particulier concernant le désenclavement des quartiers. Afin de poursuivre la dynamique de mobilisation des acteurs locaux pour les quartiers rénovés, un plan stratégique local (PSL) a été élaboré. La démarche d'élaboration du nouveau contrat de ville à l'échelle de l'intercommunalité, s'est inscrite dans la continuité de ce plan.

Le PRU, c'est :

Une rénovation et une diversification de l'offre de logement :

- 1 108 logements sociaux démolis ;
- 1 108 logements sociaux construits ;
- 1 626 logements sociaux réhabilités ;
- 229 logements en accession à la propriété construits.

Une attractivité renforcée des espaces et équipements publics :

- des aménagements urbains concourants à l'amélioration, à la requalification et la restructuration des espaces publics et de la voirie ;
- la réalisation et la restructuration d'équipements dont la situation et la visibilité dans la ville sont restaurées (école, pôle socioculturel, gymnase...).

ZOOM - LA ZAC MOLIÈRE, C'EST :

- Un équipement public éducatif, le **Pôle Molière** innovant par la pluralité des activités accueillies dans des espaces mutualisés et modulables (dont écoles maternelles, élémentaires, crèche, ludothèque, café des parents) ;
- Une inscription dans une démarche de développement durable et raisonné (labellisation HQE) ;
- Un parc de 7,5 ha traversant la ville du nord au sud ;
- Des équipements à l'échelle de la ville pour mieux faire progresser la mixité sociale.

Le pôle Molière, au sein duquel est organisé le Comité interministériel Égalité et Citoyenneté du 26 octobre 2015, contribue à faire des Mureaux un lieu innovant en matière d'accompagnement dans le parcours éducatif et citoyen

Pôle éducatif Molière



... qui se poursuit grâce au NPNRU

Le territoire « cinq quartiers » a été retenu parmi les 200 quartiers prioritaires d'intérêt national du NPNRU pour la période 2014-2024. Sa mise en œuvre va permettre de poursuivre la dynamique engagée avec notamment :

- La poursuite des opérations conduisant à améliorer la mixité sociale et à réduire le taux de logements sociaux, avec le développement d'une offre de logement diversifiée ;
- La poursuite du désenclavement ;
- Le renforcement et le développement d'une offre commerciale.

La rédaction du protocole de préfiguration, qui listera les études à conduire pour aboutir au projet de renouvellement urbain, est en cours. Sa validation par l'Anru devrait intervenir d'ici la fin de l'année. Ces dynamiques devront être mises en œuvre en associant les habitants et en mettant en place une vraie démarche de co-construction des projets urbains.

LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville des Mureaux a été signé le 6 mai 2015. Il est porté par la communauté d'agglomération de Seine et Vexin, au sein de laquelle la commune des Mureaux relève dorénavant seule de la géographie prioritaire.

Il s'appuie sur **une mobilisation partenariale particulièrement forte** : l'État, la communauté d'agglomération, les communes des Mureaux et d'Ecquevilly (en veille active), le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'ensemble des bailleurs présents sur le territoire. Ont également été mobilisés par le préfet : le procureur de la République, le recteur, l'Agence régionale de Santé, Pôle emploi, la Caisse d'allocation familiales, la Caisse des dépôts...

Quatre axes stratégiques ont été définis : l'autonomie et la citoyenneté, l'éducation et l'activité, le cadre de vie et la tranquillité, l'équilibre social et économique du territoire par l'habitat, l'aménagement et la mobilité.

Ce contrat doit encore être complété par un plan d'actions et une annexe financière ainsi que par toutes les annexes obligatoires au contrat de ville. À chaque enjeu sont néanmoins déjà associés les politiques et dispositifs de droit commun que les partenaires entendent mobiliser pour répondre aux problématiques du quartier.

En complément des politiques de droit commun, les crédits du programme 147 ont été mobilisés. L'enveloppe de crédits dédiée au contrat de ville s'élève ainsi à 583 760 euros dont 298 760 euros pour la mise en œuvre de la réussite éducative.

LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ

Renforcer les dispositifs de maîtrise du français destinés aux immigrés adultes primo-arrivants

- Un atelier sociolinguistique, géré par la commune des Mureaux avec un soutien financier de l'État de 15 000 euros, permet de former 224 apprenants formés dont 54 % primo-arrivants.

Créer un contrat starter dans le secteur marchand à destination des jeunes décrocheurs

- Partenariat renouvelé entre Pôle emploi et la mission locale / mobilisation des dispositifs d'accompagnement intensif jeune. 24 CIE starter signés depuis avril 2015.

Assurer un suivi social et de santé renforcé dans les quartiers prioritaires

- Soutien et création d'une maison de santé pluridisciplinaire à partir d'une étude d'opportunité sur le territoire des Mureaux.

Molière (Angle Rousseau) Avant-après



ZOOM

LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LES YVELINES

- Le territoire des Yvelines compte 22 quartiers prioritaires et 9 contrats de ville. L'ensemble des contrats est à ce jour signé sur le département. 113 000 habitants vivent en quartier prioritaire de la politique de la ville contre 168 000, auparavant, en Zus/Cucs.
- Les Yvelines comptent 4 sites retenus au titre des projets d'intérêt national dans le cadre du NPNRU
 - Le quartier du Val Fourré à Mantes la Jolie (Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines)
 - Le quartier des Merisiers à Trappes (Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines)
 - Le quartier du Plateau/ cité des Indes à Sartrouville (Communauté de communes de la boucle de la Seine)
 - Le quartier de Cinq quartiers aux Mureaux (Communauté d'agglomération de Seine et Vexin)
- **109 contrats CIE starter** ont été conclus au 21 août 2015
- Des **interventions directes de Pôle emploi** sont systématiquement prévues sur les QPV
- **Pôle emploi accueille des jeunes en service civique** pour accompagner les demandeurs d'emploi dans la réalisation de leurs démarches
- **70 % des jeunes en service civique résident en quartier prioritaire**

Les crédits du programme budgétaire 147 dédié à la politique de la ville continuent à être fortement mobilisés dans les Yvelines. Une enveloppe initiale de 4,7 millions d'euros, dont 1,7 million d'euros pour le financement des programmes de réussite éducative (PRE), leur a été allouée pour 2015. Une enveloppe complémentaire de 326 000 euros est venue l'abonder, à la suite du Ciec du 6 mars 2015. Cet abondement a permis d'accroître de 270 000 euros les subventions versées aux associations de proximité et de 56 000 euros le financement des PRE du département.

LA RÉPUBLIQUE EN ACTES

CONTACT PRESSE

Premier ministre
01 42 75 50 78/79
communication@pm.gouv.fr

Consulter le dossier de presse sur :
www.gouvernement.fr/CIEC



@Ville_gouv
@Jeunes_gouv
@Sports_gouv
@Asso_gouv



www.ville.gouv.fr
www.jeunes.gouv.fr
www.sports.gouv.fr
www.associations.gouv.fr



/villegouvfr
/jeunes.gouv.fr
/sports.gouv.fr